



MAIRIE DE LA TRINITÉ

Direction des Ressources

Service
des instances municipales
et affaires juridiques

PROCES VERBAL RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 2 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 19 mars 2021 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et propose de nommer Mme Sophie BOURNOT, secrétaire de séance.

Présents : M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Chantal CARRIÉ, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, M. Alain JUNGUENÉ, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, Mme Sylvie DANIEL, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, M. Laurent PORTELLI, Mme Sophie BOURNOT, Mme Marion TROYAT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, Mme Audrey BRUNO-GIANNINI, M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz), M. Fabien BONNAFOUX, M. Jean-Marie FORT, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Annick MEYNARD, M. Philippe CARLIN, Mme Virginie ESCALIER

Secrétaire de séance : Mme Audrey BRUNO-GIANNINI

Nombre d'élus en exercice : 33
Nombre de votants : 33
Nombre de présents : 33

ORDRE DU JOUR

Séance publique du Conseil Municipal du 2 avril 2021

Points à l'ordre du jour

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

1.	PRESENTATION DE L'AUDIT FINANCIER
2.	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021
3.	COMMISSION DE DEVELOPPEMENT URBAIN : FORMATION, COMPOSITION ET DESIGNATION DE SES MEMBRES
4.	COMMISSION POPULATION : FORMATION, COMPOSITION ET DESIGNATION DE SES MEMBRES
5.	COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2019 DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR
6.	FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS BENEFICIAIRES D'UN LOGEMENT DE FONCTION ET DES CONDITIONS D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC ASTREINTE
7.	ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
8.	MODALITES D'ATTRIBUTION DE VEHICULES DE SERVICE, AVEC REMISAGE A DOMICILE
9.	MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
10.	ADHESION DE LA COMMUNE DE BONSON AU SIVOM VAL DE BANQUIERE
11.	CREATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP), CONTIION DE DEPÔT DES LISTES ET MODALITES D'ORGANISATION DE L'ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES, SUPPLEANTS ET DESIGNATION DE SES MEMBRES
12.	SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SUIVI DES NAPPES DU BASSIN VERSANT DES PAILLONS AVEC LE SMIAGE

MONSIEUR LE MAIRE :

Bien, mesdames et messieurs, chers trinitaires, nous sommes en direct pour ce conseil municipal de la Trinité que nous tenons, évidemment conformément aux recommandations à huis clos mais qui est donc diffusé sur le site de la ville de la Trinité et qui sera enregistré et donc disponible pour l'ensemble de nos concitoyens qui souhaitent assister à nos débats. Il restera disponible sur le site de la ville. Je me permets d'enlever mon masque car nous respectons les distances et donc les recommandations mais évidemment l'enjeu de ce respect des gestes barrières et des recommandations sanitaires prend tout son sens alors même que le pays est soumis à de nouvelles contraintes et nos concitoyens vont vivre ce week-end de fête, alors même que nous sommes soumis à toutes ces contraintes. Je procède à l'ouverture de la séance de ce conseil et avant que nous commençons nos travaux, je voudrais que nous ayons une pensée pour quelques disparus

Trinitaires ; j'aurai une pensée pour Yann BEUNARD un jeune trinitaire sportif. Nous sommes ici au gymnase de la Trinité, c'est un jeune sportif qui n'aurait pas dû nous quitter si tôt et qui pourtant l'a fait en exerçant la passion qui était son sport. J'ai une pensée aussi pour la famille PISSARELLO et Maryse PISSARELLO dont les obsèques se tenaient aujourd'hui et qui était un pilier du Trinité sport basket, qui exerce, qui pratique dans l'enceinte de ce gymnase, bien sûr, lorsque nous ne sommes pas dans cette période si restrictive et puis pour le doyen de la Trinité qui nous a quitté à l'aube de ses 105 ans, Monsieur José GUERRA SANCHEZ. Voilà et au-delà de ces trois personnes, ayons une pensée pour tous les Trinitaires qui sont endeuillés, beaucoup plus encore ces dernières semaines, ces derniers mois avec cette épidémie qui galope et qui continue de faucher des vies et c'est pourquoi nous avons la grande responsabilité, à la fois de respecter ces gestes barrières et en même temps de continuer avec ardeur notre campagne de vaccination parce que c'est l'enjeu vital qui nous permettra, je l'espère bientôt, de sortir de cette situation.

Après avoir eu cette pensée, je vous propose mes chers collègues que nous procédions à la désignation du secrétaire de séance et je vous propose Madame Audrey BRUNO-GIANNINI, conseillère municipale, pour assumer cette fonction.

Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ?

Vote du Conseil : **Pour : 33** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Bien, à l'unanimité Madame Audrey BRUNO-GIANNINI, vous êtes désignée secrétaire de séance et je vous demande de bien vouloir procéder à l'appel.

La secrétaire de séance procède à l'appel.



MONSIEUR LE MAIRE :

Bien, je constate que le quorum est atteint et nous pouvons donc ouvrir la séance. Il convient à présent de procéder aux votes de deux procès-verbaux de nos précédents conseils municipaux

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020

J'invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance du 3 décembre 2020. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas procédons au vote.

Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Il est adopté.

Vote du Conseil : **Pour : 33** **Contre : 0** **Abstention : 0**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

J'invite de la même manière l'assemblée à se prononcer sur ce procès-verbal. Y a-t-il des observations ? Monsieur FORT, vous avez la parole.

Monsieur FORT

Merci Monsieur le Maire. En propos liminaires, je voudrais simplement, avant de passer au vote, vous dire que nous tenons à féliciter les équipes de l'administration qui ont procédé à l'installation matérielle pour permettre ce conseil municipal dans ces locaux ; Il est toutefois dommage, permettez-moi de le dire, que personne n'ait pensé à installer le centre de vaccination dans ces mêmes lieux qui se prêtent pourtant à l'exercice puisqu'il est doté d'un grand cabinet médical et d'un lieu d'accueil en ces murs. Merci Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur FORT de rendre hommage au travail de notre administration ; pour ce qui concerne le centre de vaccination, vous me donnez l'occasion de faire un point. D'abord effectivement, nous avons souhaité qu'il soit installé au sein du CCAS, notre Centre Communal d'Action Sociale. Nous l'avons fait en lien avec l'Agence Régionale de Santé, la Métropole Nice Côte d'Azur et justement, la configuration du CCAS, qui est une instance qui justement se prête bien, notamment par les agents qui y travaillent à ce type de mission, la configuration du CCAS est parfaitement adaptée. Je vous invite, si vous ne l'avez pas encore fait, à venir le visiter et je dois dire que passer du temps au centre de vaccination est, dans la période actuelle, quelque chose qui s'apparente à un antidépresseur parce que vous n'y verrez que des trinitaires satisfaits de l'organisation, du travail de nos agents, du rythme et de l'approvisionnement qui ne cessent d'augmenter pour nos vaccins et je crois que nous n'avons pas à rougir de cette organisation. Nous sommes environ à 10 % de la population trinitaire qui est vaccinée, plus de 10% désormais. Quasiment 100% de la population cible des plus de 75 ans qui s'est manifestée a pu être vaccinée à la Trinité et nous accélérerons encore dans les jours qui viennent en vaccinant quasiment tous les jours. Je tiens, au-delà de nos agents, à saluer l'engagement de tous les professionnels de santé de la Trinité, médecins, infirmiers, pharmaciens qui font tourner ce centre véritablement, ce qui est là-aussi une spécificité de notre commune, parce que, alors qu'ailleurs avec souvent de très bonnes organisations, notamment de très grosses organisations métropolitaines à la ville de Nice mais qui font appel très souvent à des médecins vacataires, ici à la Trinité, nous avons cette spécificité de faire tourner un centre de vaccination avec les professionnels de santé du territoire et vraiment je salue cette exemplarité ; les professionnels qui au-delà du travail qu'ils exercent dans leurs cabinets, dans leurs officines, auprès des patients eh bien s'engagent pour faire fonctionner le centre de vaccination et nous donnerons un coup d'accélérateur le 24 avril prochain en organisant une grande journée de mobilisation massive pour la vaccination et en vaccinant 600 trinitaires en une seule journée, ça fera une vaccination à chaque minute. Evidemment, ça suscite une très grande organisation mais nous sommes rodés si j'ose dire et nous le faisons encore une fois dans une certaine exemplarité avec l'Agence Régionale de Santé, avec l'Agence de Sécurité Sanitaire de la Métropole, à laquelle je participe moi-même activement, pour pouvoir encore une fois sans cesse faire progresser le taux de vaccination dans notre commune. Je précise évidemment que notre centre de vaccination vaccine avec des vaccins à ARN messenger, c'est-à-dire essentiellement avec le vaccin de marque PFIZER puisque l'autre vaccin disponible à ce jour, le vaccin AstraZeneca qui a fait l'objet évidemment de polémiques et qui continue de faire l'objet d'inquiétudes légitimes de la part de la population, parce qu'effectivement, quand il y a de tels changements de décisions, il est bien normal que nos concitoyens s'interrogent mais ce vaccin fait l'objet d'études fiables qui encore une fois confirment que la balance entre le bénéfique et le risque plaide en faveur de ce vaccin ; mais ce vaccin n'est pas dispensé dans nos centres de vaccination puisqu'il peut être dispensé dans les cabinets médicaux et dans les officines de pharmacie donc dans notre centre de vaccination municipal de la Trinité, nous ne vaccinons actuellement qu'avec le vaccin PFIZER. Voilà Monsieur FORT. Donc encore une fois, pas d'inquiétude sur l'organisation de cette campagne de vaccination elle est, il me semble à la Trinité, exemplaire, en tout cas, je vous remercie de l'avoir évoqué. Donc s'il n'y a pas d'autres remarques sur le procès-verbal du 17 décembre, je propose que nous passions aux votes.

Pas de CONTRE ? D'abstention ? 4 abstentions. POUR ? Il est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 4

Eh bien, je vous propose donc à présent que nous passions à l'étude des délibérations qui sont inscrites à l'ordre du jour. Je dois, juste avant cela, vous informer de deux points ; le premier point, c'est une information importante qui concerne le jugement que le tribunal administratif de

Nice a rendu le 30 décembre 2020 et qui a rejeté la requête de Madame MARTELLO et de ses colistiers à l'encontre de l'élection municipale du 15 mars 2020. L'élection est donc définitivement prononcée par le juge et il convenait que je vous en informe.

INFORMATION SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

Par ailleurs, conformément à la réglementation et notamment aux dispositions de l'article l 21 22 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que je rende compte des décisions municipales que j'ai prises dans le cadre de certaines attributions qui m'ont été déléguées comme Maire par le conseil municipal et donc je vous informe que j'ai procédé à des demandes de subventions notamment pour que nous puissions bénéficier de subventions pour des travaux d'investissement dans nos écoles éligibles à des fonds d'État qu'on appelle la DSIL en 2021. Demandes de subventions également auxquelles j'ai procédé pour des opérations de désamiantage de l'école des Gerles, là-aussi sur des fonds d'État. Demande de subvention pour des travaux d'investissement dans les appartements de la gendarmerie ; je vous rappelle que la commune est propriétaire des bâtiments de la gendarmerie et que la gendarmerie nationale en est locataire et donc nous devons évidemment aux gendarmes, qui nous font l'honneur et l'utilité d'être présents sur le territoire communal, qu'ils puissent bénéficier de logements décentes donc nous avons à faire des travaux d'investissement qui pourront faire l'objet de subventions. Et enfin, demande de subvention pour l'acquisition d'équipement et de mobilier pour les écoles et les cantines de la Trinité qui en ont bien besoin. Dans le contexte financier que nous allons évoquer dans quelques instants, bien entendu, il est absolument fondamental que nous puissions utiliser tous les leviers pour alléger les finances communales et mobiliser l'appui, non seulement des collectivités territoriales mais bien entendu de l'État pour ce qui est de ses compétences. C'était uniquement un point d'information que j'avais à vous apporter.

Eh bien à présent, il convient donc de passer à l'examen des délibérations qui sont à l'ordre du jour.

POINT N°1 : PRESENTATION DE L'AUDIT FINANCIER DE LA VILLE

Point absolument fondamental, c'est la présentation de l'audit financier de la ville. Evidemment, c'est un moment important, solennel ; nous avons informé les Trinitaires que ce moment se tiendrait aujourd'hui -je l'ai dit tout à l'heure nous sommes en direct, nous sommes enregistrés et tous les Trinitaires peuvent, j'allais dire presque et doivent savoir ce que nous évoquons aujourd'hui, ce dont nous allons débattre aujourd'hui. J'ai voulu en effet que nous puissions mobiliser un cabinet indépendant et reconnu pour procéder à un audit des finances de la ville ; c'est ce que nous devons pour la transparence aux Trinitaires et il est absolument fondamental que cet audit puisse être fait par un cabinet indépendant. Nous avons donc mandaté le cabinet KPMG, qui est un cabinet reconnu qui fait référence dans le domaine et qui dans quelques instants nous présentera par la voix de Monsieur NEUTS son auditeur, ses conclusions. La situation financière de la commune elle a fait l'objet depuis de nombreuses années de débat au conseil municipal ; non pas dans cette salle, puisque nous sommes au gymnase municipal et que nous ne pouvons pas être dans la salle du conseil municipal mais le conseil municipal a depuis très longtemps débattu de la situation financière grave. J'ai moi-même, depuis de nombreuses années avant d'être Maire, pointé la situation grave et un certain nombre d'irrégularités qu'à l'époque j'analysais sans en avoir un éclairage total parce que je parlais à l'époque comme un élu d'opposition et non pas comme le Maire en exercice. Ces analyses ont souvent fait l'objet d'échanges vifs, virulents parfois même d'insultes. Il n'est pas aujourd'hui d'actualité de revenir sur le passé mais les Trinitaires se souviennent, et la presse locale s'en est souvent fait l'écho, des noms d'oiseaux qui ont volé dans la salle précédente du conseil municipal lorsque nous évoquions ces sujets et pourtant je dois le dire, au moment où nous évoquions ces sujets, en réalité nous

n'avions pas une conscience réelle de l'État où se trouvaient les finances de la ville parce qu'en réalité la situation des comptes de la commune était beaucoup plus grave encore que ce que nous pouvions même imaginer et aujourd'hui Mesdames et Messieurs, chers collègues du conseil municipal, chers trinitaires, je pèse mes mots quand je dis que La Trinité est au bord de la faillite et la première question qui se pose à nous, la question que se posent les Trinitaires parce que j'ai voulu que le plus grand nombre de Trinitaires puissent avoir accès à cette information et dès lors que j'ai eu connaissance, avant même la séance d'aujourd'hui et dès lors que j'ai diffusé le compte-rendu de l'audit à l'ensemble des élus, le même jour, j'ai voulu faire savoir cela au plus grand nombre de Trinitaires et donc à la presse et la question que se posent un très grand nombre de Trinitaires quand ils m'arrêtent dans la rue, la question que moi-même je me pose, c'est « comment a-t-on pu en arriver là ? ». La réalité, elle est simple, elle est terrible, et là encore je pèse mes mots, la réalité c'est que les comptes, la réalité des comptes a été cachée ; elle a été cachée aux Trinitaires et elle a été cachée à l'État pourtant chargé de les contrôler. C'est factuellement ce qui va vous être présenté à présent et sans tarder, je vais donner la parole à Monsieur NEUTS auditeur du cabinet KPMG pour qu'il nous présente les conclusions de l'audit financier de la ville, réalisé par le cabinet indépendant. Bien entendu, à l'issue de cette présentation que je veux factuelle, précise et exhaustive, nous aurons tout le loisir, si j'ose dire, le terme est bien mal choisi, nous aurons la possibilité de débattre. Je vous remercie et Monsieur NEUTS, vous avez la parole.

Monsieur NEUTS, Auditeur Cabinet KPMG

Bonjour à tous et merci pour cette introduction. Donc je vais vous présenter-là, quelques pages du document de synthèse, qui est une synthèse du rapport qu'on a pu établir sur les comptes de la ville, sur une analyse qu'on appelle une analyse rétrospective donc c'est à dire sur les dernières années pour pouvoir dresser un État de situation des finances de la ville. Aujourd'hui donc, à l'issue de l'exercice 2020 et des comptes arrêtés au 31 décembre 2020, et sur une dynamique de trajectoire, c'est à dire en regardant ce qui a pu se passer sur les six dernières années et en comprenant quelles sont les évolutions qui ont eu lieu. Alors dans un premier temps, on ne voit pas très bien ici, je ne sais pas si vous avez des copies dans un premier temps et pour rappeler...

MONSIEUR LE MAIRE

Tous les élus ont eu communication de l'intégralité du rapport

Monsieur NEUTS, Auditeur Cabinet KPMG

D'accord. Dans un premier temps donc, je vais repasser quelques minutes pas très longues pour rappeler quelques notions de manière à ce que peut-être on est un niveau d'information équivalent par rapport aux mots et aux termes que je vais employer. On a deux documents budgétaires qui fondent, qui retracent les comptes de la ville : le premier, c'est le compte administratif que vous votez chaque année et qui est établi par la commune l'ordonnateur et qui doit être normalement en stricte concordance avec le compte de gestion qui est le même type de document mais établi par le trésor public. La différence entre les deux, c'est que le compte administratif retrace les opérations de l'année, là où le compte de gestion rappelle les opérations de l'année pour les ajouter à la somme des années précédentes, c'est une vision patrimoniale des choses. Mais normalement, chaque année, les opérations de l'année qui sont retracées dans le compte administratif d'une part et dans le compte de gestion d'autre part doivent être en stricte concordance. La première chose qu'on a pu voir, et c'est un parti pris du coup méthodologique que nous avons pris, c'est que les comptes administratifs et les comptes de gestion de la ville, sur les six dernières années, ne sont pas en concordance. Alors ça n'a pas d'impact majeur sur les résultats qui sont affichés mais ils ne sont pas en concordance parce qu'on a des différences d'imputations comptables, on a des dépenses qui sont imputées à différents endroits, des recettes qui sont imputées à différents endroits et de fait, pour avoir une vision qui nous semble être la plus, juste et la plus fiable possible, nous sommes repartis du compte de gestion donc tenu par le

Trésor public, tenu par la DGFIP puisque ce sont ces documents qui font foi en cas d'écart avec le compte administratif. Alors, à partir de cette analyse des comptes de gestion, on a regardé sur les six dernières années comment se sont comportés les grands équilibres financiers de la ville. Alors je vais juste passer quelques minutes à rappeler quelques points. Je vais vous parler des dépenses de gestion Les dépenses de gestion, c'est les dépenses courantes de la ville. C'est les dépenses de personnel, c'est les achats, c'est l'entretien des bâtiments, l'entretien de la voirie. Les recettes de gestion, ce sont les recettes courantes de la ville donc c'est les impôts et les dotations de l'État mais aussi les produits des services des tarifs de la cantine par exemple et donc quand on compare les recettes courantes, salaires qui rentrent chaque année dans les caisses de la ville avec les dépenses courantes, on obtient un solde qu'on appelle l'épargne de gestion ; c'est le premier niveau de marge financière, c'est combien je dégage des recettes que je reçois chaque année. Et donc, une épargne de gestion qui est bonne, ne va pas me dire grand-chose sur la santé financière d'une collectivité mais une épargne de gestion qui est sur une courbe descendante va tout de suite m'alerter parce que ça veut dire, qu'avant même de parler de travaux, d'investissement, on a un fonctionnement courant qui dégage une marge de plus en plus réduite et c'est ce qui se passe ici sur les trois dernières années et c'est pour ça qu'on a entouré ces trois dernières années sur ce seuil d'épargne de gestion où on voit qu'entre 2018 et 2019, on a une marge qui se réduit et qu'en 2018 facialement l'analyse des comptes fait ressortir une marge de 10% des recettes donc c'est à dire que sur l'ensemble de mes recettes, j'en ai 10 % de disponible pour mes autres dépenses et en 2020 sur les comptes provisoires de février, on n'en a plus que 5 %. Je vais aussi vous parler d'un autre solde qui est l'épargne nette ; l'épargne nette, c'est l'épargne de gestion de laquelle on enlève le remboursement de la dette. Donc, c'est ce que je récupère de mon fonctionnement courant tous les ans et duquel je retire mon autre type de dépense obligatoire qui est le remboursement de la dette et en fait, c'est l'argent que j'ai à disposition, que je dégage chaque année, pour être plus précis, pour financer de nouveaux travaux, pour financer de l'investissement, pour financer de l'extension du patrimoine. Et cette épargne nette, quand on regarde facialement les comptes de gestion, mais pour le coup les comptes administratifs font ressortir exactement la même chose, entre 2014 et 2020 est systématiquement négative. Ce qui veut dire qu'entre 2014 et 2020, il n'y a pas eu un exercice où la ville a dégagé les ressources suffisantes pour rembourser sa dette par ses ressources de l'année. Et enfin, je vais également vous parler d'un autre ratio qui est la capacité de désendettement et cette capacité de désendettement, c'est le rapport entre mon encours de dette, c'est-à-dire, toute la dette qui me reste à rembourser et la marge financière que je dégage et elle est exprimée en nombre d'années ; ça veut dire, que c'est l'indicateur théorique qui mesure le temps qu'il me faudrait pour rembourser ma dette si j'y consacrais l'intégralité de mes ressources, c'est-à-dire si je ne fais plus de travaux, je ne fais plus d'investissements et je consacre l'intégralité de mes ressources au remboursement de la dette. Sur certaines années de la période rétrospective, la marge dégagée est tellement faible que cet indicateur dépasse les 30 ans, les 40 ans donc on est sur des ratios assez dégradés de situation financière, voire très dégradés. On a dans le contexte du secteur public local, une loi de programmation des finances publiques qui dicte les grandes règles d'évolution des dépenses et des recettes sur la période 2018-2022 avec des objectifs à atteindre pour les collectivités. L'un de ces objectifs est un ratio de désendettement qui ne dépasse pas les 12 ans donc on en est assez éloignés et ses éléments que j'ai présentés là, pour pouvoir vous définir les différents indicateurs, on les voit sur les courbes que je mobilise ici avec sur le premier tableau, une évolution des dépenses et des recettes où on voit que si la courbe des dépenses est en légère baisse, il y a eu une légère baisse des dépenses de gestion entre 2014 et 2020, la courbe des recettes est en baisse encore plus nette et ce qui nous interpelle et on va y revenir, c'est cette chute en 2020. Quand on prend la croissance annuelle moyenne, c'est-à-dire le rythme moyen d'évolution, les recettes diminuent plus vite que les charges donc on part d'une situation qui est déjà dégradée et qui sur la tendance d'évolution va encore se dégrader davantage. On a ensuite sur le graphique du dessous, l'évolution de l'épargne de gestion et de la

CAF nette mais je viens d'en parler. Alors cette situation fait que, chaque année, on ne dégage pas suffisamment de ressources pour rembourser notre dette pourtant on continue d'investir ; c'est-à-dire que non seulement on la rembourse bien cette dette donc on la rembourse d'une certaine manière et on continue de faire des travaux d'investissement donc d'engager des dépenses à ce niveau-là et donc les conditions de financement de l'investissement, on y reviendra aussi de manière un peu plus détaillée dans un instant, mais de manière très rapide, on peut l'approcher par l'évolution du fonds de roulement. Alors, on a ici une page de détails sur l'évolution du fonds de roulement donc vous voyez que cette courbe est en baisse très significative. En fait, le fonds de roulement c'est l'écart entre l'ensemble de mes ressources et l'ensemble de mes postes de dépenses historiquement ; l'ensemble des ressources que j'ai récupérées et l'ensemble des dépenses historiquement que j'ai données. Normalement, sauf une facture qui serait payée en retard, sauf une recette qui serait encaissée là aussi avec du retard, le fonds de roulement équivaut à la trésorerie donc au compte en banque et on voit qu'entre 2000, alors là c'est une photographie à chaque fois au 31 décembre de l'année, on voit qu'entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2019, on a une chute de cet indicateur qui devient négatif à l'issue de l'exercice 2019. Donc ça veut dire que j'ai quelque part, sauf décalage entre les encaissements de recettes et les décaissements de factures, on va en parler dans un instant, j'ai une trésorerie négative et cette trésorerie (pardon c'est sur la page suivante), cette trésorerie négative on le voit ici entre 2013 et 2015, si je fais d'ailleurs le rapprochement avec la courbe du fonds de roulement, on a une baisse mais on est encore en positif. Entre 2016 et 2019, ma trésorerie nette est négative ; alors vous allez me dire c'est une photographie au 31 décembre, c'est vrai, bien sûr il y a des variations dans le courant de l'année et par ailleurs on a bien continué à payer nos dépenses et pour pouvoir payer ses dépenses la commune a eu recours à ce qu'on appelle des lignes de trésorerie et c'est les bâtons qui sont en transparent ici. Une ligne de trésorerie, c'est un emprunt auprès d'un organisme bancaire, un emprunt de court terme qui doit être remboursé sous un an et qui a vocation, comme son nom l'indique, à soutenir la trésorerie. Et là, on voit que chaque année sur les dernières années de la période rétrospective non seulement on constate une ligne de trésorerie systématiquement, donc la situation ne s'est pas rétablie et pour cause, on voit que la trésorerie nette à tendance plutôt à s'aggraver et on ne la rembourse pas. Je voudrais simplement revenir rapidement sur cette notion de fonds de roulement. On voit qu'on a une tendance à la baisse donc c'est ça qui vient générer ces tensions en trésorerie. Cette tendance à la baisse, elle va s'expliquer (et quand on va rentrer un petit peu plus dans les éléments d'explication précis, on va y revenir sur les dépenses et les recettes) elle va s'expliquer par l'écart qu'on a vu tout à l'heure sur mon épargne, c'est à dire sur la marge financière que je dégage de mes recettes. Je n'ai pas assez de recettes pour couvrir l'intégralité de mes dépenses de fonctionnement courant donc nécessairement je crée du déficit et ce déficit creuse ici cette courbe de fonds de roulement. Mais remarquez qu'il y a des années où l'évolution de la courbe est quand même plus nette, plus marquée ; je vous le disais, le fonds de roulement, à la différence avec la trésorerie, c'est que si on a inscrit une recette dans nos comptes mais qu'on ne l'a pas encore encaissée elle ne se verra pas en trésorerie par contre comme elle est inscrite dans les comptes, elle se verra en fonds de roulement et puis on considèrera que l'écart, c'est le temps qu'on récupère cette recette. On voit que cette courbe de fonds de roulement, elle chute en 2015, elle chute en 2017 et elle chute en 2019 et, on va le voir dans un instant, ça correspond à trois années de régularisation de recettes qui avaient été inscrites dans les comptes administratifs et dans les comptes de gestion, qui avaient été inscrites dans les comptes de la commune mais qui n'ont pas eu lieu donc, conséquence, le fonds de roulement sur l'année qui précédait était surestimé et quand on a constaté que la recette n'a pas eu lieu et qu'on l'a annulée la correction a été brutale. Ça c'est un panorama qui ressort de l'analyse, on va dire, il faut bien sûr manipuler les indicateurs, mais on va dire faciale des comptes, simplement en ressortant justement les comptes administratifs et les comptes de gestion et maintenant qu'on a dressé ce constat d'une situation qui s'est dégradée sur la période

2014-2020 et qui, à l'issue de l'exercice 2019 et de l'exercice 2020 est dégradée, il faut qu'on puisse essayer de mettre en avant les éléments explicatifs de cette situation tant en termes d'évolution sur la période 2014-2020 qu'en termes de tendances et éventuellement pour pouvoir préparer l'avenir. Alors je rappelle ici de manière textuelle quelques points. On s'est rendu compte, en analysant plus en détail sur des documents un peu plus détaillés que les comptes administratifs et les comptes de gestion donc ce qu'on appelle les grands livres : le relevé des dépenses, le relevé des recettes, on s'est rendu compte d'un certain nombre d'éléments qu'il convenait de retraiter ; c'est à dire de compter de manière différente parce qu'ils avaient été comptabilisés soit de manière irrégulière par rapport à la stricte orthodoxie budgétaire et comptable, soit parce qu'ils relevaient en fait d'éléments qui venaient perturber la lecture de l'analyse structurelle des comptes. Alors je vais vous l'illustrer par les exemples. On a un principe qui s'applique, tant en comptabilité, qu'en comptabilité publique qui est que les charges et les recettes propres à un exercice doivent être comptabilisées dans cet exercice pour le secteur public, c'est le principe de l'annualité budgétaire. Si j'ai une dépense qui correspond à un service fait en 2020 même si je reçois la facture en 2021, il faut que dans mes comptes 2020 je prévois l'inscription et je la rattache et puis après on l'a régularise si le montant est un peu différent mais je la rattache, je la prévois dans les comptes. Cette procédure de rattachement n'a pas été faite de manière systématique sur les charges et les recettes. Alors première illustration, c'est le tableau du dessus, c'est la participation au FPIC, c'est un fonds de péréquation au niveau national dans lequel certaines collectivités contribuent à un pot commun qui est redistribué à d'autres. Je vous épargne les détails des modalités de calcul de ce fonds.

Cette contribution au FPIC, on le voit sur la ligne en gras, elle évolue fortement sur la période 2014-2016 ; ce n'est pas du tout du fait de la commune, c'est la montée en puissance du dispositif au niveau national qui fait que celle qui contribue, contribue de plus en plus et celle qui se voit redistribué, se voit redistribué de plus en plus. Donc la commune avait une contribution au FPIC qui augmente sur la période 2014-2020 donc c'est une charge, mais sur la ligne qui n'est pas en gras, elle n'a pas comptabilisé la charge en 2016. Alors, premiers éléments, ça veut dire que le montant des dépenses 2016, qui ressort du compte administratif, est sous-évalué ; deuxième élément, le montant des dépenses 2017, qui ressort du compte administratif, est surévalué. Donc, de manière à avoir une lecture un peu plus structurelle des tendances d'évolution réelles en dépenses et en recettes de la ville, on décide, et c'est le sens de nos retraitements, on décide de le retraiter pour avoir une vision de l'évolution que je viens de vous présenter, corrigée de ces éléments qui viennent un peu en perturber la lecture. Donc on a ça sur la contribution à ce fonds, on a ça sur une participation pour les écoles à la ville de Nice. Ça ce sont pour les charges et puis on a également pour les recettes, une recette qui est assez structurante dans le panier de recettes de la ville, qui est la dotation de solidarité communautaire, qui est un reversement que la Métropole verse aux communes membres, selon là-aussi un certain nombre de critères que je vous épargne, et qui est une forme de reversement de fiscalité. Cette dotation de solidarité communautaire, on le voit bien sur la période 2014-2018, elle évolue mais à partir de 2016, elle se stabilise autour de 370.000 € par an donc chaque année, la commune perçoit au titre de cette recette, de ce mécanisme 370.000 € et en 2019 la commune a perçu 1.200.000 €. En fait, la commune a perçu en 2019, eu égard probablement à sa situation, en tout cas a demandé, a sollicité une avance de 3 ans de dotation de solidarité communautaire ; alors ce qui a permis, on l'a vu avec la situation de tension sur la trésorerie, de faire rentrer une recette et de soulager un petit peu la trésorerie. Par contre, comptablement, et je reviens très rapidement sur la page d'évolution des recettes et des dépenses que j'ai présentée tout à l'heure donc qui est la page 5, on voit qu'en 2019 les recettes ont augmenté d'un coup. Elles ont augmenté d'un coup parce que la commune, au lieu de comptabiliser cette recette comme je vous le disais de manière rattachée, c'est à dire certes ont perçu trois ans d'avance mais en réalité sur ces trois ans, il y a une partie qui était liée à 2019, une partie liée à 2020, une partie liée à 2021, à tout perçue d'un coup et a tout enregistré dans

ses recettes d'un coup. Donc ce qui veut dire qu'en 2019, le niveau de recettes est surévalué tel qu'il ressort des comptes, ce qui joue sur l'équilibre, on le verra plus tard, mais ce qui veut dire qu'en 2020 on a l'explication de la chute des recettes. On était à un niveau de 1.200.000 € de recettes et en 2020 on a zéro et si je reviens sur la slide (diapositive) sur laquelle j'étais tout à l'heure, donc la slide 10, on voit bien que là où on percevait une recette de (je crois que j'ai dit 370.000 tout à l'heure c'était une coquille) 397.000 euros par an, eh bien en 2020 la commune n'a rien touché et en 2021 la commune ne touchera rien, ou plutôt que de toucher, ne pourra pas comptabiliser cette recette dans ses comptes. Donc, là aussi, on considère que ça perturbe la visibilité, la lecture de l'évolution des comptes ; on voit bien sur la courbe que je présentais tout à l'heure que cette espèce de pic sur les recettes perturbait un petit peu l'analyse et donc on a décidé de le retraiter, c'est à dire de le comptabiliser comme si cela avait été comptabilisé régulièrement sur les trois exercices pour voir structurellement quels sont les équilibres de la commune. Il y a ensuite d'autres éléments que nous avons retraités : le premier, c'est que la commune devait en entrée de période, en début de période rétrospective reverser, au titre de la construction du palais des sports, un montant de FCTVA, donc qui est une recette que l'on reçoit de l'État au moment de réaliser des travaux, qu'elle avait perçu et qu'elle devait reverser par convention au département donc c'est une dette envers le département qu'elle n'avait pas reversé et donc qui n'était pas comptabilisée. Cette recette de FCTVA s'élevait à, (plus de 700.000 €), 758.000 € donc ce qui veut dire que quand on commence l'analyse, sachant que le palais des sports a été construit entre 2010 et 2011 si je ne me trompe pas, en tout cas avant 2014, si on comptabilise en entrée de période d'étude 2014, le fait que la commune ait remboursé cette recette, cette dette qu'elle avait envers le département, là-aussi ça vient modifier les chiffres qu'on manipule donc c'est un retraitement qu'on fait parce que le résultat qu'on voit, qui ressort entre 2014-2015-2016 était surévalué puisqu'il ne tenait pas compte de ces 750.000 € qui étaient à reverser normalement. Autre point du même type, enfin non plutôt différent, c'est l'évolution que je vous expliquais tout à l'heure sur la coupe du fonds de roulement. En 2015, la commune a annulé la vente d'une immobilisation qui était enregistrée en 2011 pour 882.000 €. En 2011, pour le dire autrement, la commune a enregistré en recette dans ses comptes une vente de 882.000 € sur la base d'une promesse de vente et qui n'est pas un document suffisant pour pouvoir inscrire la recette dans les comptes et cette vente n'a pas eu lieu donc ça veut dire qu'entre 2011 et 2015 l'année où la commune a annulé la recette dans ses comptes, les résultats, qui étaient reportés d'année en année et qui étaient constatés d'année en année, étaient là-aussi surévalués de 882.000 euros puisque cette recette n'a jamais eu lieu. Et il en va de même pour la vente d'un terrain en 2018, pour un montant de 2.000.000 € qui elle, a été annulée en 2019 donc juste après et là, on a l'explication de notre évolution sur la courbe de fonds de roulement que je vous montrais tout à l'heure, avec la forte correction en 2015 et la forte correction en 2019 qui plonge le fonds de roulement à un niveau négatif, donc à un niveau de trésorerie théorique négatif. Quand on est sur un fond de roulement négatif, si on ne veut pas avoir une trésorerie négative et qu'on ne veut pas avoir recours à une ligne de trésorerie, il faut que nous encaissions plus vite les recettes que nous ne payons les dépenses ce qui n'est pas forcément un cycle de gestion saine ou, en tous cas, adapté au modèle de gestion des collectivités et nécessairement, l'ensemble de ces retraitements vont nous amener donc à modifier bien entendu les courbes que je vous ai montrées et sur lesquelles je vais revenir, mais vont nous amener aussi à modifier les reports de résultats. Je m'explique, en 2016 la commune enregistre ses recettes, ses dépenses et enregistre un résultat comptable, la différence entre ses recettes et ses dépenses de un million d'euros (1.000.000 €). Ces 1 million d'euros, elle les reporte en 2017. En 2017, elle va là aussi enregistrer ses dépenses et ses recettes, plus les 1 million d'euros de résultat excédentaire et c'est comme ça qu'elle va établir son résultat comptable 2017 qui sera de 1.200.000 euros ou de 800.000 euros en fonction des événements de l'année. Mais puisqu'on retrace ces différents événements, les résultats qui ont été reportés chaque année changent et ces résultats participent de l'appréciation tant de l'équilibre du budget

primitif qui est voté chaque année -vous savez que vous devez voter le budget primitif en stricte équilibre ou en tout cas à minima ou en excellence est possible- mais en tout cas, à l'équilibre à minima et donc quand je parlais tout à l'heure de résultat qui était surévalué en entrée de période d'étude, ces résultats surévalués ont participé au vote de ces budgets à l'équilibre et à la constatation de comptes administratifs soit à l'équilibre soit déséquilibrés mais selon un montant qui forcément été réduit par rapport à ce qu'il devrait être et c'est ce qu'on va voir dans un instant. Alors, quand on retrace les différentes dépenses de gestion, donc ce qu'on a vu tout à l'heure avec les rattachements, donc les dépenses courantes de la collectivité, on voit qu'on a, si on se projette sur ces tendances d'évolution, des dépenses courantes qui évoluent en moyenne de -0,7 % par an ; ça veut dire que si on prend une moyenne entre 2014 et 2020, les dépenses baissent petit à petit de 0,7 % par an donc elles restent relativement stables voire elles baissent ; ces baisses sont liées à différentes variations : une baisse des achats et des prestations entre 2014 et 2020, des charges de personnel qui fluctuent de manière assez significative sur la période mais qui augmentent relativement peu même si elles fluctuent et des autres charges de gestion courante, c'est à dire les subventions, les participations à certains organismes, les contributions aux organismes satellites de la commune comme le CCAS en légère baisse là-aussi sur la période. Mais surtout, ce qui va nous intéresser, et on le voyait sur la courbe tout à l'heure, j'ai insisté sur cette courbe de recettes, c'est l'évolution des recettes. Si on prend la même méthodologie, la même grille d'analyse, les recettes elles baissent de 0,8 % par an, pas beaucoup plus mais un petit peu plus, donc ça confirme bien, malgré les retraitements que nous avons opérés, que les recettes baissent plus vite que les dépenses. Cette baisse est atténuée là, la situation s'améliore de ce point de vue-là avec nos retraitements puisque nous considérons que la dotation de solidarité communautaire a été touchée de manière lisse chaque année. Alors qu'est-ce qui vient générer cette baisse des recettes ? On a un premier point qui est la baisse des dotations de l'État que toutes les collectivités ont subie sur le précédent mandat et qui, pour La Trinité, s'élève à près de 1.000.000 d'euros donc une baisse significative, on a une évolution des produits des services de la commune, les cantines par exemple, tout ce qui est périscolaire, même si le périscolaire est en grande partie exercé par le syndicat du Val de Banquière et sur lequel on reviendra également, des produits des services donc qui sont en augmentation sur la période, donc qui participent d'une certaine dynamique mais qui baissent en 2020 parce qu'on a eu un certain nombre de fermetures de services liées à la crise sanitaire et fermetures de services qui expliquent aussi les moindres dépenses de tout à l'heure donc on a aussi un effet crise sanitaire qu'il faut pouvoir apprécier pour avoir une idée de l'évolution structurelle. Et parmi ces recettes, on a les recettes fiscales donc les impôts locaux perçus par la commune qui sont le principal panier de recettes de la commune et sur lequel on va s'attarder parce que ces recettes elles évoluent de 1,6 % par an en moyenne, elles sont plus dynamiques que les autres mais ne sont pas très dynamiques en réalité et ça on va le voir tout de suite. Les recettes fiscales sont de différents types mais le principal panier de ressources c'est la fiscalité locale, c'est la taxe d'habitation, c'est la taxe sur le foncier bâti, c'est la taxe sur le foncier non bâti. La fiscalité locale, c'est des bases : comment est valoriser mon bien, mon appartement, ma maison et sur quelle base va s'appliquer le taux que la commune a voté. Ce taux communal, alors là sur ce graphique on est en bleu pour la taxe d'habitation, en violet pour la taxe sur le foncier bâti et en vert turquoise pour la taxe sur le foncier non bâti, les barres qui sont en couleur plus foncée, c'est la taxe votée par la commune. Le niveau de fiscalité, les taux votés par la commune sur 2014-2020 sont restés stables donc ça veut dire que l'évolution des recettes, qu'on vient de voir tout à l'heure, n'est pas liée à une augmentation des taux dans les recettes qui sont perçues par la commune mais est liée à une augmentation qui est imposée chaque année des bases de fiscalité. Par contre, quand on s'intéresse aux parties les plus claires, on voit qu'on a une évolution qui est tendancielle à la hausse sur la période et cette évolution c'est la quote-part de taux qui est prélevée au titre du syndicat du Val de Banquière. Et donc pour les compétences qu'il exerce, je le disais tout à l'heure, le périscolaire, la jeunesse,

les sports et ce taux est voté chaque année par le syndicat, c'est impropre, en réalité ils votent le besoin de financement qu'il a et ensuite ce besoin de financement se convertit en taux mais il est voté chaque année par le syndicat et on voit que l'augmentation en réalité de la pression fiscale entre 2014 et 2020 est liée à ces quotes-parts de taux supplémentaires et cette augmentation de la pression fiscale, on peut la mesurer et on peut la mesurer comparativement aux autres communes du territoire ce qu'on appelle l'effort fiscal donc c'est le ratio entre les taux pratiqués par la commune, la commune et le SIVOM puisque les taux du SIVOM, du syndicat sont considérés comme une extension des taux de la commune, donc c'est la comparaison entre les taux communaux et les taux moyens nationaux donc si vous avez un ratio supérieur à 1, ça veut dire que vos taux sont supérieurs à la moyenne nationale et inversement si vous êtes inférieure à 1. Nous avons comparé ici l'ensemble des communes de la Métropole ; l'ensemble des communes de la Métropole sont en bleu, La Trinité est en haut à droite en jaune et nous avons comparé l'effort fiscal de La Trinité aux moyennes qui ressortent de l'analyse des communes de la Métropole. Alors les communes de la Métropole sont évidemment très différentes en termes de taille d'une commune à l'autre donc il n'y a pas de bonne moyenne, donc on peut, soit ressortir la médiane : qui est si on prend l'ensemble des taux et qu'on les aligne qui est le taux du milieu donc qui est de 1,13 et on peut ressortir la moyenne pondérée, c'est-à-dire qu'on va pondérer par la population les ratios qui ressortent des autres communes. Donc une commune plus peuplée va avoir tendance à attirer le ratio moyen vers son ratio à elle et cette moyenne pondérée, elle est de 1,34 tandis que La Trinité elle, affiche un effort fiscal de 1,6 donc la pression fiscale appliquée sur le contribuable est bien plus forte comparativement à la moyenne nationale et pourtant on est dans cette situation de déséquilibre et de déficit structurel qu'on a vu tout à l'heure alors plus fort que la moyenne nationale et puis plus fort que la moyenne locale, la moyenne métropolitaine puisque vous voyez que c'est le plus fort effort fiscal du territoire. Quand on rentre un peu dans le détail de ces indicateurs, qui peuvent paraître un peu abscons mais qui permettent d'éclairer la situation en termes de fiscalité, on s'aperçoit que la comparaison des taux de la commune en bleu, à la moyenne de la strate en vert, montre que les taux communaux, sauf sur le foncier non bâti, les taux communaux, en termes de taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti, sont supérieurs de manière significative à la moyenne nationale des communes de même taille, c'est-à-dire la moyenne des communes de 10.000 habitants, et que l'effort fiscal, par rapport à cette moyenne de la strate, est plus élevé. Mais on a aussi un autre effet qui joue, qui est que quand on compare les bases de fiscalité, on s'aperçoit que la commune aussi est dans une situation où ses bases, c'est-à-dire les valeurs locatives, les valeurs sur lesquelles s'applique le taux pour chaque contribuable, sont globalement plus faibles qu'ailleurs. Donc, on a une situation de fiscalité marquée par des taux élevés et des bases faibles et qui donc font que les recettes sont relativement faibles ou plus faibles que les recettes qu'aurait une commune de taille similaire si elle appliquait des taux identiques et bien sûr la difficulté c'est qu'on est dans une période, alors que je rappelle ici mais que je vais développer à l'oral sera plus lisible qu'à l'écrit, on est dans une période qui est marquée par la suppression de la taxe d'habitation et on le voyait tout à l'heure, la taxe d'habitation représente l'une des principales recettes de La Trinité ne serait-ce que parce que le taux y est de 27 %, quand on tient compte du SIVOM, alors qu'il est de 17% sur la moyenne nationale. La suppression de la taxe d'habitation fait que la commune ne percevra plus ce produit, elle perd cette recette. Elle perd cette recette mais elle est compensée par la taxe sur le foncier bâti que percevait jusqu'au préalable le Département donc le but pour la commune c'est que ce soit neutre, mais ça, ça marche pour la quote-part de taux qui était la quote-part de taux communal. Des discussions sont toujours en cours donc on est encore sur du provisoire à ce stade mais les textes en l'État font que la quote-part de taxe d'habitation qui était appliquée par le syndicat, elle, ne sera pas compensée. Et donc, on a forcément une tension là-aussi sur les ressources puisque le syndicat, qui est quelque part une extension des services de la commune même s'il est partagé avec d'autres communes, va lui aussi

avoir des problèmes de ressources suite à cette réforme de la taxe d'habitation donc là on est dans une situation, dans une situation complexe, ou en tout cas à enjeu à ce niveau-là. Le produit de taxe d'habitation que la commune perd et qui certes lui est compensé mais qu'elle perd, c'est un levier fiscal de perdu, il s'élève quand même à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 €). Et si, d'après le mécanisme qui aujourd'hui est prévu, et encore une fois c'est potentiellement en cours de discussion donc je reste très prudent à ce stade, mais aujourd'hui à législation égale, le mécanisme qui est prévu s'il s'applique comme tel sur la fiscalité du syndicat, cette fameuse taxe d'habitation, qui elle n'est pas compensée, il va bien falloir que le syndicat puisse percevoir des ressources ailleurs et donc ça va générer une hausse subie de la pression fiscale sur d'autres taxes. Donc là, on est dans une situation de perturbation générale sur les recettes, tant de la commune que du syndicat, dans une situation où on l'a vu, les recettes de la commune sont déjà portées presque à leur maximum et pourtant ne suffisent pas à combler ce déficit structurel. Et ce déficit structurel, il n'aide pas non plus à la mise en œuvre de programmes d'équipement, de programmes de travaux, enfin en tout cas sur la période 2014-2020, de dépenses d'investissement dans les comptes de la commune. J'ai repris ici, sur les histogrammes qu'on voit là, l'évolution des dépenses d'équipement donc ce sont les travaux que la commune fait chaque année et qui améliorent son patrimoine, des travaux de voirie, des travaux de réfection, des travaux de construction d'équipements et on s'aperçoit que la moyenne sur la période 2014-2020 s'élève à un million deux cent mille euros par an (1.200.000 €) ; ça veut dire que chaque année, la commune sur la période 2014-2020 a investi de son argent un million deux cent mille euros dans du patrimoine. Ces 1.200.000 € représentent une moyenne de 123 euros par habitant ; la moyenne des communes de taille similaire s'élève à 300 euros au niveau national. Donc on est dans une situation de forte contrainte sur le fonctionnement qui génère une difficulté à pouvoir assumer un niveau d'investissement qui corresponde en tout cas à la moyenne de l'effort d'équipement déployé par des communes de taille similaire et qui font face à des contraintes, en termes de services publics, similaires. Donc, on a un relatif sous-investissement quand on compare à cette moyenne qui peut s'entendre au regard de cette difficulté en fonctionnement, qui peut s'entendre au regard de ce qu'on a vu sur l'évolution du fonds de roulement et de la trésorerie et donc la question c'est, comment ces dépenses ont été financées ? Et donc, ces dépenses ont été financées, c'est le graphique circulaire qu'on voit en bas à gauche, à 54 % par des opérations d'autofinancement, et je vais y revenir donc de financements propres par les fonds de la commune, et à 20% par de l'emprunt nouveau et puis le reste se ventile entre différents types de subventions mais sur ces 54 % d'autofinancement propre, on a plus du tiers qui sont constitué par des cessions d'immobilisations donc des cessions de biens. Donc, c'est en enregistrant des recettes de cession, de cessions d'immeubles par exemple, que la commune a pu dégager comptablement les ressources pour financer ses investissements. Sauf qu'on l'a vu tout à l'heure, il y a un certain nombre de ces cessions qui n'ont pas eu lieu et donc de recettes qui n'ont pas été encaissées et qui ont été annulées et donc on se retrouve, c'est aussi, c'est un peu le serpent qui se mord la queue, mais on reboucle sur cette situation de diminution du fonds de roulement et donc d'appauvrissement de la trésorerie puisque en réalité les recettes n'ayant jamais été encaissées eh bien la commune a dû puiser sur ses fonds propres, sur ses réserves jusqu'à les épuiser, pour pouvoir financer cet effort d'équipement qui pourtant est plus faible que la moyenne. Alors pourquoi on n'a pas été chercher plus d'emprunts par exemple, emprunter auprès d'organismes bancaires pour pouvoir financer, se dégager de nouvelles ressources ? On l'a vu tout à l'heure, on a, on avait un niveau d'encours de dette très élevé avec un ratio de désendettement, celui dont je parlais tout à l'heure qui mesure la capacité théorique de la commune à rembourser si elle y consacre 100 % de ses efforts, qui dépassait les 30- 40 ans, là où la norme se situe sous dix ans et où, quoi qu'il en soit, la loi fixe un plafond de 12 ans. Alors on n'a pas eu recours plus à l'emprunt parce qu'on était dans cette situation de départ et si on regarde l'encours de dette sur la période 2016-2020, c'est les histogrammes en haut à gauche, on s'aperçoit que cet encours de dette diminue donc

progressivement la dette détenue par la commune diminue mais il y a plusieurs réserves à cela. La première, c'est que ça, c'est effectivement la dette qui ressort de l'analyse des comptes de la commune, c'est la dette qu'on voyait sur les tableaux précédemment mais elle ne tient pas compte d'une dette que la commune rembourse tous les ans et qui est une dette détenue par le syndicat. Donc là aussi, on a cette lisibilité qui est un petit peu rendue complexe par le fait que le syndicat exerce des compétences au titre de la commune et donc porte des dépenses, porte un effort, donc porte des emprunts également qui ne sont pas situés ici puisqu'ils ne sont pas dans les comptes de la commune et ces dettes du syndicat portées au titre de la commune font augmenter cet encours de dette communale d'un million cinq cent mille euros à 2 millions d'euros (1.500.000 € à 2.000.000 €) selon les années sur la période. Pour autant, ça n'enlève pas la tendance qui est celle d'un désendettement progressif puisque l'encours de dette de départ se situait à plus de vingt millions d'euros (20.000.000 €) et il arrive en 2020 à quinze - seize millions d'euros (15.000.000 – 16.000.000 €) donc on a bien une diminution progressive de l'encours de dette. Mais ce qu'on peut également observer, c'est le tableau du dessous, dans lequel je remets l'ensemble des coûts liés à cette dette ; quand vous avez un emprunt bien entendu vous devez le rembourser. Vous avez le remboursement du capital et puis vous avez les intérêts et puis en plus de ça, il y a une autre forme de dette qui ne rentre pas ici dans la catégorie d'encours de dettes mais qui sont les fameuses lignes de trésorerie que j'évoquais tout à l'heure. Bien entendu l'organisme bancaire ne va pas vous prêter de la trésorerie gratuitement et vous payez également des intérêts sur ces lignes de trésorerie. Si on cumule l'ensemble des flux liés à la gestion de cette dette, on s'aperçoit que, malgré la baisse de l'encours, le coût de la dette, entre 2014 (1.753.000 €) et 2020 (1.857.000 €), ne diminue pas. Donc certes, on a un effort de désendettement facial sur l'encours de dette qui diminue et c'est très net mais en face les conditions dans lesquelles cet effort est réalisé font que le coût porté par la commune ne diminue pas et donc continue de peser toujours autant sur les marges de manœuvre qu'on voyait tout à l'heure. Donc, en synthèse sur ces éléments et pour pouvoir mettre en exergue les différents retraitements qu'on a effectués et pouvoir rebalayer les mêmes courbes qu'on a vu en préambule mais avec ces retraitements, on a une première indication qui est que la ligne d'épargne de gestion, celle que j'avais entourée tout à l'heure qui se situe au milieu de ce tableau, entre 2018 et 2020 ne diminue plus aussi drastiquement que dans le premier tableau mais ça c'est normal puisque nous avons ici retraité, vous savez ce fameux effet sur la dotation de solidarité communautaire, c'est-à-dire qu'on a considéré que la commune au lieu de toucher 1.200.000 € une année et puis plus rien après, a touché 400.000 € tous les ans. Donc ce n'est pas ce qui s'est passé mais en termes tendancielle, en termes d'évolution, pour essayer de se projeter on est sur une baisse mais qui est moins drastique. Par contre, ce qui se confirme, c'est qu'on est bien sur un maintien et une diminution de l'épargne nette, un maintien dans des valeurs négatives c'est à dire que ce qui se confirme, c'est que sur la période 2014-2020, la commune n'a pas dégagé assez de ressources pour rembourser sa dette tous les ans et ce qui se confirme également, c'est qu'on reste dans des ratios de désendettement très élevés et très dérogatoires au regard de la loi de programmation des finances publiques, ça, ça se confirme. Et donc, on a les courbes qu'on voyait tout à l'heure, que j'ai remises ici en pointillé pour comparaison, ou certes les effets sont atténués mais l'effet ciseau qu'on pressentait entre des recettes qui diminuent plus vite que les dépenses se confirme et avec une baisse progressive de cette épargne de gestion, qui est pour rappel la marge dégagée par le fonctionnement courant de la commune, et donc en faisant ça on voit bien ici, avec ces histogrammes qui reprennent les données du tableau, que chaque année, sur la période rétrospective, c'est la barre rouge, c'est la fameuse épargne nette, nous n'avons pas dégagé assez de marge de manœuvre et surtout je l'exprime ici, ce qui était également dans les tableaux précédemment mais qui n'avait pas encore été souligné, l'équivalent de ce montant, de ce déficit en pourcentage des recettes de gestion, c'est à dire en 2019 ou en 2020 ou en 2018, combien représente ce montant de déficit, ce montant de remboursement de la dette que je n'ai pas pu honorer quelque part par rapport à

l'ensemble de mes recettes ? Pourquoi ? Tout simplement pour pouvoir estimer le montant de recettes supplémentaires qu'il me faudrait, ne serait-ce que pour arriver à l'équilibre et on voit que ce pourcentage oscille entre 10% et avec une année 2010 particulière à 23% mais en moyenne autour de 10%, ça veut dire qu'il faudrait augmenter les recettes de gestion sur cette période rétrospective de 10%, ce qui est quand même très significatif, pour pouvoir se rétablir à l'équilibre mais l'équilibre c'est zéro, l'équilibre c'est, je ne dégage pas de nouvelles marges de manœuvre pour financer des travaux et si on voulait revenir sur des ratios qui correspondent à la moyenne de la strate, c'est à dire qui correspondent à la moyenne des communes de taille similaire, c'est la phrase qui est indiquée en bas à droite de cette slide (diapositive), pour atteindre le ratio moyen de la strate en termes de marge financière il faudrait gagner en termes de marge de manœuvre 2.000.000 €, 1.984.000 € donc il faudrait trouver deux millions d'euros de marge de manœuvre pour pouvoir retrouver une situation comparable à la moyenne des communes de 10.000 habitants en France. Par ailleurs, sur le graphique de droite, je rappelle également la situation de la dette et donc d'un encours de dettes qu'on voit bien diminuer mais avec un coût de la dette qui lui ne diminue pas donc il ne se voit pas ici sur ce graphique mais pour rappeler le tableau qu'on a vu et avec une capacité de désendettement qui est toujours dans des ratios extrêmement élevés et avec la particularité de l'exercice 2018 où la capacité de désendettement n'a pas pu être calculée tout simplement parce que mathématiquement le ratio était tellement dégradé qu'on ne pouvait pas calculer la capacité de désendettement ; et donc ici on a, je me suis un petit peu avancé sur l'explication de l'épargne nette et des recettes, on a le rappel de cette courbe de l'épargne nette. Il faut bien comprendre que, peut-être que, j'espère que ce n'est pas le cas mais on aura les questions pour cela, ce ratio d'épargne nette, ça veut dire que chaque année on creuse le déficit, ça veut dire que chaque année pour rembourser la dette et a fortiori pour payer les investissements on doit compter soit sur des financements externes, on l'a vu qu'il n'y en avait pas beaucoup, soit sur les réserves de la commune et ce qui explique que, petit à petit, on est arrivés à cette situation ou au 31 décembre 2019 on constate un fonds de roulement négatif et donc depuis trois-quatre ans on constate une trésorerie qui n'était pas suffisante, qui était même négative et qui nécessitait une ligne de trésorerie spécifique pour pouvoir être abondée. Alors là, c'était une présentation en termes de flux financiers c'est-à-dire qu'on comprend bien qu'il y a un déficit structurel qui est ressorti chaque année, qu'on a des dépenses qui certes n'augmentent pas beaucoup certes, n'évoluent pas beaucoup mais ne diminuent pas non plus et qu'on a des recettes qui sont contraintes et qui sont contraintes parce que la situation de départ montre, et on le voyait sur la fiscalité, que les recettes sont déjà tirées vers le haut très fortement et pourtant on n'arrive pas à combler ce déficit et ce déficit s'aggrave sur la période et surtout il s'aggrave encore plus que ce qu'on pouvait voir tout à l'heure sur les soldes non retraités parce qu'on a pris en compte le fait qu'un certain nombre d'écritures était venu embellir la situation, et c'est ce qu'on voit clairement sur ce tableau, même si ça ne saute peut-être pas aux yeux, mais en tout cas je vais vous l'expliquer. Je parlais tout à l'heure de résultat reporté ; en 2016, on constate un résultat comptable : mes recettes moins mes dépenses de 1 million. Donc en 2017, je reporte un 1.000.000 € et puis comme j'ai prévu 800.000 € de recettes et 1.800.000 € de dépenses sur mon budget primitif, eh bien, comme je reporte ces 1.000.000 d'excédent de l'année précédente, j'équilibre mon budget primitif et mon budget est équilibré. Sauf que quand on retraite les éléments qu'on a vu, avec notamment les recettes qui ont été inscrites, qui ont été maintenues pendant plusieurs années alors que les ventes n'avaient pas eu lieu, quand on retraite également l'écriture de FCTVA dont je parlais tout à l'heure, c'est à dire la dette que la commune portait envers le département et qu'elle n'avait pas enregistrée dans ses comptes, qu'elle n'avait pas payée au Département, on s'aperçoit que le résultat de clôture est bien différent du résultat de clôture non retraité et que si, le résultat de clôture c'est le résultat comptable, et que si on accumule tous ces impacts, année après année, l'écart se creuse nécessairement et donc en accumulant ces impacts, année après année, dès 2014 et jusqu'en 2020, on s'aperçoit que là où le

résultat de clôture, vous voyez commence en 2014 à 1.300.000 € donc le résultat comptable qui ressort du compte administratif et du compte de gestion s'élève à plus de 1.300.000 € et qu'il arrive en fin de période à 88.000 € donc une forte baisse mais qui est en lien avec l'évolution du fonds de roulement qu'on voyait tout à l'heure, on a des déficits qui se creusent, on a une épargne de gestion, une épargne nette qui est sans arrêt négative, on reste quand même sur des épures positives. Mais, si depuis le début on avait retraité les éléments comme on les a faits et on avait tenu compte de la réalité de la réalisation des choses on serait passé de -306.000 € en 2014 donc déjà on n'est plus en valeur positive on est en déficit à -1.082.000 € en 2020 et encore -1.082.000 € en 2020 mais en amélioration par rapport à 2019 ou ce résultat comptable retraité s'établissait à -1.800.000 € donc là on est, c'est pour ça qu'on est passés par ces retraitements, on est dans une photographie de la situation de la commune à la fin de chaque année, en tenant compte des écritures qui auraient peut-être dû être réalisées ou alors annulées plus tôt, qui vient aggraver le constat que l'on avait fait à la lecture des documents des comptes administratifs et des comptes de gestion et cette donnée, on la voit bien ici, en transparent c'est le résultat comptable, année après année, tel qu'il ressort de l'examen rapide des comptes et, en colorié, c'est le résultat de comptable retraité en incrémentant chaque année les évolutions qu'on a vues. Et donc là, on comprend mieux la correspondance entre des comptes qui ont été votés, compte administratif ou même des budgets primitifs qui ont donné à des comptes administratifs qui ont été votés, donc qui ont été votés à l'équilibre ou presque à l'équilibre, et ce qu'on voyait sur l'évolution du fonds de roulement avec une situation en déséquilibre structurel très fort. Et il faut savoir que, là aussi, j'exprime ce déficit en pourcentage des recettes réelles de fonctionnement, en 2018-2019, si on avait incrémenté tous ces éléments comme je le disais, le résultat comptable aurait été supérieur à 10 % des recettes, le déficit, pardon, aurait été supérieur à 10 % des recettes réelles de fonctionnement ; ça recoupe à peu près, même si c'est pas les mêmes notions, avec ce que je disais tout à l'heure sur l'épargne nette. Surtout, il faut savoir que le CGCT, le Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu'en cas de clôture du compte administratif, et c'est ce qui est rappelé sur la strate précédente, en cas de clôture du compte administratif pour les communes de moins de vingt mille habitants, donc telle que la vôtre, sur un déficit supérieur ou égal à 10 % des recettes de fonctionnement, la Préfecture se saisit et saisit la CRC (Chambre Régionale des Comptes) pour que la CRC intervienne et propose des modalités de corrections immédiates sur les dépenses et sur les recettes et que le Préfet appliquera. Donc, on est dans une situation qui n'a pas été celle-là puisque les comptes, on le voyait sur le graphique précédent, pardon, les comptes on le voyait dans ce graphique, n'ont pas été votés dans ces déficits mais si les choses avaient été comptabilisées, peut-être comme elles auraient dû l'être, ou en tout cas en ce qui concerne les recettes qui n'ont pas eu lieu, avaient été annulées avant ou en tout cas n'avaient pas été comptabilisées parce qu'une promesse de vente ne constitue pas un document suffisant pour pouvoir enregistrer une recette, parce que ce n'est pas un acte certain, on enregistre en comptabilité les choses qui sont certaines, alors on se serait retrouvé mécaniquement dans cette situation en 2018-2019 et avec un déficit qui aurait automatiquement enclenché cette procédure. Donc, en synthèse et pour conclure, on a un premier niveau d'analyse financière, c'est ce que je disais, qui met en exergue une situation qui était durablement dégradée avec une fiscalité déjà élevée et malgré cette fiscalité déjà élevée, une incapacité à faire face au déficit structurel ; une épargne nette qui montre une impossibilité structurelle, dans l'État actuel des choses, de la commune à rembourser sa dette et pourtant un solde net de la dette négatif, on a vu que l'encours de dette baissait mais cette situation ne s'est pourtant pas améliorée et donc des difficultés structurelles nécessairement générées, en termes de financement et trésorerie, et qui nécessitent, chaque année, de devoir recourir à une ligne de trésorerie payante auprès d'un organisme bancaire et qui, par ailleurs, comme elle est répétée chaque année, normalement devrait être transformée en emprunts puisque je vous disais tout à l'heure qu'une ligne de trésorerie doit être remboursée sous 1 an avant d'être considérée comme un emprunt de

long terme. Donc, ça interroge aussi sur la modalité de financement et, est ce qu'il s'agit de la modalité de financement adéquat pour la trésorerie ou en tout cas, pour les comptes de la commune de manière plus générale. Mais de ce constat de base, on a un certain nombre d'éléments que nous devons retraiter, que nous devons prendre en compte pour avoir une vision peut être plus juste et plus structurelle de l'évolution des comptes de la commune et qui viennent quelque part aggraver ce constat et c'est ce que j'évoquais sur la perception en 2019 de 3 ans de recettes d'un coup pour la dotation de solidarité communautaire qui prive la commune en 2020-2021 de cette recette, en 2022, la touchera de nouveau mais en tout cas en 2020-2021 ça l'en prive ; une dette qui n'est pas prise en compte dans le bilan, on parlait du FCTVA du département et des titres de cession qui participent à l'équilibre des comptes mais qui n'ont pas été réalisés. Et donc par conséquent, des retraitements qui confirment ce que je disais une situation de déséquilibre problématique et donc avec un effet ciseau, c'est à dire que, non seulement vous êtes dans une situation de départ problématique mais en plus la tendance ne semble pas être en votre faveur puisque, on le voyait, les recettes baissent plus vite que les dépenses et en plus de ça, la réforme fiscale va venir (je n'ai même pas parlé de la réforme des impôts de production qui va également vous toucher d'une certaine manière) va venir perturber ces équilibres. Et donc, toute chose égale par ailleurs, le rétablissement d'une épargne nette, rétablissement immédiat d'une épargne nette au niveau des communes, de la moyenne des communes de même taille qui nécessiterait, c'est ce qu'on voyait tout à l'heure, un effort très significatif sur les recettes et de manière générale un effort très significatif sur les marges de manœuvre et pour le rétablissement de cette situation, il va falloir nécessairement y travailler mais en tout cas, que la commune puisse mobiliser l'ensemble des outils et leviers à sa disposition au regard d'une situation qui est très atypique. Voilà pour cette présentation.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur donc nous rallumons la lumière et nous allons pouvoir échanger ; alors, merci pour cette présentation qui est évidemment très précise, en apparence pour les profanes un peu austère et en même temps accablante et je dois dire que, et pourtant c'est pas la première fois que je prends connaissance de cet audit, je pense que ceux qui ont écouté un certain nombre de phrases fortes que vous avez prononcées, sous l'aspect austère de cette présentation, sont sidérés. Je voudrais commencer par reprendre l'une des premières phrases que vous avez prononcée c'est, je cite «**il n'y a pas une seule année où la ville a dégagé les ressources suffisantes pour payer sa dette** » et je dois dire que dans les jours qui ont précédé ce conseil municipal, dans les semaines où nous avons travaillé à la lumière des pré-rapports que vous nous avez présentés, j'ai revu des archives en fait, il y a une phrase que j'ai notée, qui est une phrase que l'ancien adjoint aux finances, donc de la municipalité précédente, a prononcée en janvier 2020, alors qu'il avait démissionné, il avait quitté l'exécutif communal et il dit en janvier 2020, Monsieur AUDOLI pour ne pas le citer, je le cite « la vérité c'est que la commune est au bord de la faillite ; aujourd'hui, il n'y a pas les moyens de financer quoi que ce soit et notamment pas une salle des fêtes », à l'époque Madame MARTELLO avait annoncé un projet de salle des fêtes « c'est du pipeau, on est en train de duper les Trinitaires » et il finit en disant « la prochaine équipe, quelle qu'elle soit, va se trouver dans une situation impossible financièrement ». Et je dois dire qu'à l'époque, moi qui avait tant de fois pointé les difficultés financières de la commune, je me disais « bon ben voilà, il vient de démissionner, il se rend à une réalité qui est proche de celle que nous avons dénoncée précédemment » mais je ne mesurais pas à l'époque, à quel point lui qui quittait la gestion de la commune et qui donc avait tous les éléments en main, prononçait une phrase qui avait une force terrible et qui finalement fait écho à la présentation que nous venons d'avoir et à cela, à l'époque Madame MARTELLO répondait « les finances sont en bon état. Voilà donc tout ça est accablant ; moi, à la lumière de ce que je découvre ces dernières semaines, je me dis bien sûr les problèmes financiers de la commune sont anciens ; tous les Trinitaires savent, je veux dire même tous les responsables publics de ce

département savent que depuis longtemps La Trinité est en situation difficile, on le sait. Certes, au fil des années, vous l'avez dit, les dotations d'État ont baissé comme pour d'ailleurs l'ensemble des collectivités et donc on pourrait dire finalement, si la vérité avait été dite, je pense que les Trinitaires auraient pu comprendre, nous aurions pu comprendre. Mais ce qui est grave il me semble, c'est d'avoir menti et j'ai repris, on m'a imprimé sur un support, l'un des diagrammes que vous avez présenté, je ne sais pas si la caméra le voit bien, mais je trouve que ce qui est le plus fort, c'est cela ; est ce qu'on voit ce diagramme à l'écran ? J'interroge nos services ; est-ce qu'on peut le voir comme ça, c'est l'un des diagrammes les plus forts de la présentation. Ce diagramme qui présente les résultats des dépenses et des recettes au 31 décembre en fait, ce qu'on appelle le résultat de clôture et qui montre que chaque année un résultat de clôture était présenté comme positif, en blanc en pointillés, alors que chaque année le résultat de clôture était négatif donc ce qui est grave, c'est ça ; c'est d'avoir présenté un résultat faussé, c'est d'avoir menti aux Trinitaires, c'est d'avoir menti à l'État chargé du contrôle. J'entendais cette semaine le maire précédent, qui d'ailleurs reconnaît qu'il y a eu des irrégularités, il finit par le reconnaître dans la Presse cette semaine, mais il dit « ben l'État avait les comptes », oui mais l'État, il a pris les comptes qu'on lui a montrés, qu'ils lui ont montrés, c'est à dire que ce qui est grave, c'est d'avoir présenté ces versions fausses, ces comptes faux qui faussaient la vision que nous avons de la réalité, qui faussaient cette vision et moi-même, élu d'opposition, moi-même avec la vision critique que j'avais de ces comptes, je ne pouvais voir, comme l'État, la réalité telle que nous la découvrons aujourd'hui. Donc ce qui est terrible, c'est ça et ce qui est terrible c'est, alors même que la municipalité précédente savait la réalité que nous venons de découvrir, alors même cela, eh bien des décisions de dernière minute ont été prises qui ont encore aggravé la situation financière de la commune, alors même que l'adjoint aux finances disait « la commune est au bord de la faillite, la prochaine équipe quelle qu'elle soit va se trouver dans une situation impossible financièrement », alors même que l'adjoint aux finances disait cela, en janvier 2020, à quelques semaines des élections, Madame MARTELLO lançait un appel à concours d'architectes pour 40.000 euros pour un projet qui n'a jamais pu voir le jour parce qu'il était totalement illusoire ; alors même que la situation était celle-là, la commune vendait en urgence, pour corriger la fausse écriture de 2018, elle vendait un bâtiment qui rapportait des recettes, qui rapportait 70.000 euros par an de recettes, elle vendait ce bâtiment dans la précipitation pour corriger une réalité terrible ; ça, je crois que c'est inexcusable, ça, je crois que c'est impardonnable. Je crois que c'est cela qui cause la colère que j'entends dans la rue quand les Trinitaires m'arrêtent ces derniers jours parce qu'ils ont lu l'article de Nice-Matin d'il y a quelques jours et qui me disent mais que peut-on faire contre cela ? Alors bien sûr, quand j'ai eu connaissance de la face émergée de l'iceberg en 2019, quand j'ai constaté que, il avait été écrit au compte administratif 2018 que le terrain du Collet du Moulin avait été vendu, il était écrit cyniquement vendu au 20 décembre 2018 alors qu'ils n'avait pas été vendu, quand j'ai constaté cela, j'ai écrit au Préfet, j'ai écrit au Président de la chambre régionale des comptes et les magistrats financiers de la chambre régionale des comptes se sont saisis en 2019 de la situation de la commune mais en 2019, c'était déjà trop tard, le mal était fait et aujourd'hui, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le rapport définitif est en attente mais le mal est fait, les comptes sont insincères, comment allons-nous gérer cette situation et aujourd'hui je ne veux pas mobiliser la parole trop longtemps mais aujourd'hui les Trinitaires le savent, le constatent durement, aujourd'hui mes chers collègues, ce que nous avons à faire, c'est d'assumer les responsabilités qui n'ont pas été assumées avant nous, c'est douloureux. J'ai pu, dans les jours qui ont précédé ce conseil, échanger non seulement évidemment avec l'État, non seulement avec donc les services de la Direction Départementale des Finances Publiques, non seulement avec le sous-préfet qui représentait le Préfet mais évidemment avec des Maires de toutes sensibilités et qui voient cette situation d'une façon effarée comme nous tous et aujourd'hui ils nous disent « ben voilà, vous n'avez qu'à assumer les responsabilités qui n'ont pas été assumées jusque-là » ; c'est la dure réalité, c'est la raison pour laquelle je voulais que,

solennellement, cette réalité soit présente et qu'elle le soit factuellement aussi parce que ce qui nous a été présenté par l'auditeur de KPMG ce ne sont pas des opinions, ce sont des faits. D'habitude au conseil municipal, il y a la majorité qui s'exprime, l'opposition qui répond mais là ce sont des faits dans ce qui sera écrit à propos de ce conseil municipal on ne pourra pas dire les uns disent ça, les autres disent ça ; non, ce sont des faits, des faits rendus par un cabinet indépendant, par un audit transparent dont le principe a d'ailleurs été voté lors du conseil municipal à l'unanimité ; je me souviens de Madame MARTELLO qui disait « oui, je suis pour l'audit, je suis pour la transparence ». Eh bien, voilà Madame, la transparence telle qu'elle est, ce sont des irrégularités, ce sont des comptes faux qui ont été présentés à l'État, ce sont des mensonges qui ont été dits aux Trinitaires et c'est une lourde responsabilité que nous avons désormais à assumer à cause de ses errements et que nous assumerons parce que nous, nous sommes là pour assumer nos responsabilités, pour rendre des comptes. Nous n'avons pas pris les responsabilités pour cacher la poussière sous le tapis, nous n'avons pas pris les responsabilités pour raconter n'importe quoi aux Trinitaires, nous avons pris les responsabilités pour avoir un cap, pour s'y tenir, pour prendre sans doute des mesures qui ne seront pas populaires, des mesures sans doute qui devront être douloureuses, des mesures de bonne gestion mais nous assumerons nos responsabilités, voilà. Et donc, après forcément cet État un peu de sidération dans lequel je pense nous sommes tous, évidemment la parole est ouverte et je laisse aux conseillers municipaux évidemment la liberté de prendre la parole pour que nous débattions. Qui demande la parole ? Madame MARTELLO.

Mme MARTELLO

Bonsoir à tous, bonsoir à tous les Trinitaires. Je commencerai par dire que l'histoire d'une commune est plus longue qu'une période de 2014 à 2020. En préambule, nous, si nous validons le principe d'audit pour le début de mandat, nous notons que nous n'avons pas eu accès à la lecture du cahier des charges de l'audit comme nous l'avions demandé. Merci Monsieur en tous cas pour votre pédagogie tout le monde a bu vos paroles. Cela fait 30 ans qu'on entend dire que la commune de La Trinité risque une mise sous tutelle, une faillite. Moi je dis il faut arrêter de faire peur aux gens, ils ont la charrette assez lourde en ce moment. Vous reprochez quoi en fait, les problèmes d'écritures comptables ? Vous n'ignorez pas que depuis 2001, les différentes municipalités ont tout mis en œuvre pour développer les équipements en réduisant l'impôt ; il n'a pas augmenté l'impôt depuis 2001, il a même été diminué en 2014 et en diminuant la dette vous pouvez le voir, regardez l'argus des communes c'est noté, c'était promu sur Nice-Matin. Je demande aux Trinitaires d'aller consulter sur le site de la Cour des Comptes les rapports qui sont régulièrement établis et qui sont explicites donc «courdescomptes.fr». Comment vous pouvez dire que les gens ont menti ? Vous ne pouvez contester que les options prises pour la Trinité furent des options de redressement. Malheureusement durant le mandat 2014-2020, la baisse des dotations (plus de 5 millions cumulés), les recours qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés, alors certes aujourd'hui vous êtes face à vos responsabilités, il vous faut agir, faire des choix et ne pas « se victimiser ». Nous constatons que sont relevées des irrégularités comptables dans les écritures budgétaires, ce sont donc uniquement des problèmes qui relèvent de l'administration comptable et non des décisionnaires politiques. Tous les indicateurs présentés dans de nombreux tableaux ce soir, sera accessible sur tous les sites des finances publiques. Vous évoquez dans Nice-Matin des comptes insincères, qui ne veut pas dire illégale en parlant de la vente de 2018 régularisée en 2019 et donc vous incriminez la responsabilité de l'État et sa mission de contrôle avec de tels propos. Comment peut-on cacher à l'État ? C'est, ce n'est pas possible vous le savez, je pense qu'il suffisait, lorsque vous étiez dans l'opposition, de poser les bonnes questions et d'informer le contrôle de la légalité en l'absence de bonnes réponses si vous aviez eu le moindre doute, vous ne l'avez pas fait dont acte. L'un des reproches est lié à la mauvaise inscription de la vente du terrain et peut être discutable mais une bonne fois pour toutes je vous réexplique, l'inscription aux comptes a été faite avec

l'accord du trésorier de Contes dans le cadre d'une procédure bien spécifique. La trésorerie l'a validée et confirmée avec le compte de gestion, l'inscription au compte administratif a été validée par la trésorerie en raison de la date fixée chez le notaire pour la signature de l'acte. Cette signature d'acte n'a pas pu se faire en raison d'un recours sur délibération et ça vous connaissez la situation. Nous laissons en tout cas le soin aux personnes incriminées de donner suite à ces propos. La campagne des élections municipales est terminée et c'est un peu tard pour s'apercevoir que rien ne va. Au-delà de l'aspect festif que vous voulez donner à la ville, nous nous réjouissons de voir que vous prenez conscience de la pleine mesure qu'est la lourde tâche du travail des Maires et de ses responsabilités ; je rappelle que, pendant quinze ans dans l'opposition, vous assistiez aux commissions des finances et donc très informés de la situation qui n'a jamais, jamais été cachée ; d'ailleurs, lors de ces réunions, vous aviez pour habitude de faire l'éloge sur les explications très claires du directeur des finances et sur ses belles formations. Compte tenu de la situation que vous présentez, deviez-vous faire voter un taux maximal pour les indemnités des élus ? J'attire votre attention sur le fait de dénoncer des comptes faussés qui met en doute la probité des fonctionnaires qui contrôlent la commune. Je rappelle et je martèle qu'une commune ne peut pas faire n'importe quoi et que nous avons été accompagnés, comme vous le serez, par la préfecture et la direction départementale des finances publiques. Les comptes administratifs sont validés et approuvés par l'État, aucun des budgets votés entre 2014 et 2020 ne déroge à la règle. Chaque année, chaque année entre 2014 et 2020, à chaque vote des comptes administratifs, l'ensemble des opérations n'a appelé aucune observation ou réserve de la part du trésorier. Si, vous et votre équipe, vous étiez abstenus pour l'approbation des comptes de gestion de 2014 à 2018 établis par le comptable public, le compte administratif 2019 a été adopté à la majorité et le compte de gestion approuvé à l'unanimité... no comment. L'audit est émaillé de nombreuses coquilles, de tableaux traités partiellement, de polémiques comme par exemple à la page 17- 18 la réforme de la taxe d'habitation, c'est tout aussi discutable ce qui est présenté. Le choix de création de SIVOM et de délégations de compétences a été un choix mesuré et réfléchi fait à l'époque par Jean-Louis SCOFFIE et son DGS Pierre-Paul LEONELLI. Avant de vous poser en chevalier blanc et de tacler les choix de vos prédécesseurs, rapprochez-vous de ceux qui ont fait l'histoire et avec qui vous travaillez très bien aujourd'hui. En reprenant la ligne des dépenses nettes du personnel, on constate une baisse de 2014 à 2019 et une augmentation en 2020. Vous êtes en contradiction totale avec les recommandations de la chambre régionale de la cour des comptes (donc le rapport qui est communiqué, pas celui qui est en cours) et vous augmentez les dépenses et je peux vous dire qu'un Audit, c'est un État des lieux mais aussi un plan d'action, il manque manifestement une partie importante. Il aurait été plus opportun de trouver des pistes d'amélioration mais non, rien. Alors ce soir, devant cette assemblée qui représente tous les trinitaires, je veux connaître votre recette miracle après audit. Je veux vous entendre là-dessus, cet audit coûteux qui au final ne nous apprend rien sur la situation délicate de la commune est manifestement à charge pour l'ancienne équipe. Le dernier levier d'action était notre stratégie foncière que vous vous êtes employé à démolir. L'audit a conclu ce qu'on savait sur la commune, il vous servira auprès de la population pour dire que vous n'êtes pas en mesure de tenir vos engagements de campagne. Voilà j'ai terminé.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien Madame MARTELLO. Je constate que vous assumez avec courage vos responsabilités puisque votre défense c'est de dire qu'il y a des erreurs de l'administration. Je constate qu'au lieu d'assumer vos choix, vous faites porter le chapeau aux autres. L'État a vu les comptes que vous lui avait présentés ; en 2018 notamment, vous avez présenté un faux et donc l'État ne peut pas imaginer qu'une commune, le premier échelon de la République, lorsqu'elle présente ses comptes puisse présenter des comptes faux. Vous vous rendez compte de la gravité de ce que vous dites ? Vous avez présenté un faux. Je constate d'ailleurs que Monsieur DALMASSO, cette semaine, a reconnu les irrégularités, je constate d'ailleurs que vous-même reconnaissez

l'insincérité, vous établissez une nuance mais c'est quand même un comble que vous assumiez l'insincérité des comptes. Vous avez présenté un faux et en permanence, de conseil municipal en conseil municipal, que vous soyez comme hier première adjointe d'une majorité ou que vous soyez aujourd'hui conseillère municipale dans l'opposition, votre ligne de conduite, c'est le déni. Aujourd'hui le déni de la situation, vous étiez la dernière fois pour l'audit, vous commencez en disant que l'auditeur, ici présent, vous le félicitez de ses qualités pédagogiques et puis finalement, vous déniez la situation réelle, vous déniez la volonté des trinitaires. Ça ne se voit jamais que dans une commune, l'élection alors qu'elle s'est réglée au premier tour, avec une équipe qui l'emporte à 60 %, il y ait une contestation de la plus grande mauvaise foi comme celle qui a été rejetée par le tribunal administratif. Déni de la volonté des Trinitaires, tenez-vous bien, ça paraît comme un détail mais c'est quand même très révélateur. Cela fait pour ma part 13 ans que je suis conseiller municipal de La Trinité, dont 12 ans comme élu dans l'opposition, jamais je n'ai pu disposer avec mes collègues d'un local dédié aux élus de l'opposition. L'une des premières décisions que j'ai prise, parce que je m'étais engagé à faire respecter la démocratie locale, c'est d'attribuer aux élus de l'opposition un local dédié ; j'ai demandé aux services municipaux, pour ne pas que cela occasionne des frais supplémentaires, de rénover ce local, de le repeindre. Qu'à fait Madame MARTELLO, alors même que le local lui était mis à disposition ? Elle s'est tournée vers le Tribunal Administratif pour demander à bénéficier d'un local dont le principe de l'attribution avait déjà été formulé et tenez-vous bien Mesdames et Messieurs, qu'à fait Madame MARTELLO ? Elle a demandé au Tribunal administratif de Nice, il y a quelques semaines, que la commune lui verse 100 euros par jour d'indemnités de pénalités si elle n'avait pas de local dédié aux élus de l'opposition, local qu'elle avait et que dit-elle dans son recours ? Elle dit qu'on ne peut pas ouvrir les fenêtres. J'ai envoyé nos services vérifier, les services municipaux ont réussi à ouvrir la fenêtre qui était en fait un peu collée par la peinture fraîche qui a adhéré aux huisseries du local de l'opposition. Mais vous vous rendez-compte, vous vous rendez-compte Madame du hiatus qu'il y a entre ce que nous allons devoir payer, entre ce que les Trinitaires doivent payer à cause de votre gestion et de ce cynisme, de ce déni. Mais ça suffit Madame, ça suffit, ayez de la décence, ayez de la dignité, ayez de la retenue ; nous, nous allons avoir à gérer la faillite, c'est pas moi qui le dit c'est votre ancien adjoint aux finances, nous allons avoir à gérer la faillite dans laquelle vous avez mis la commune, ce sont les Trinitaires qui vont avoir à payer vos errements et vous arrivez encore une fois avec ce culot, avec cette arrogance, mais c'est pas possible, c'est pas possible. Qui demande la parole ? Madame ESCALIER, vous avez la parole.

Mme ESCALIER

Merci. Bonsoir à tous. Alors après le grand déballage public auquel nous avons assisté dans Nice-Matin où ceux qui prennent la parole n'ont semble-t-il pas conscience des enjeux qui se dissimulent derrière leurs propos et des conséquences humaines que cela peut entraîner, on peut se questionner sur ce que représente le courage en politique et sur le fait d'assumer ou non ses choix en toute circonstance, hier, aujourd'hui ou demain, même lorsqu'ils sont difficiles à porter. Dans les mauvaises situations, il est toujours plus facile de se cacher derrière l'administration que de faire face à ses propres erreurs et responsabilités. Ce document était attendu ; il permet de mieux comprendre certains points, pourquoi certaines décisions non populaires ont été prises à l'époque mais j'amenuiserais l'effet de surprise. Après cette présentation complète par le cabinet d'expertise, et merci beaucoup, vous y voyez Monsieur le Maire une interprétation un peu alarmiste, voire théâtrale alors qu'en réalité vous ne découvrez rien de cette situation puisque vous usez les sièges du conseil municipal depuis presque 14 ans ; il est donc inutile d'en rajouter pour faire peur aux Trinitaires dans le contexte anxigène lié au fiasco gouvernemental de la gestion de la crise sanitaire. Il est regrettable que vous n'ayez pas joué ou joué qu'à moitié la transparence et il aurait été plus correct de remonter bien au-delà de 2014 pour être totalement honnête avec les Trinitaires. Finalement, ce choix de ne pas

chercher à expliquer complètement l'historique financier de la commune démontre aussi les limites de votre champ d'action afin de ne pas mettre en difficulté ceux qui vous ont aidé à accéder au fauteuil de Maire et dont certains, aussi de vos conseillers municipaux. Cet audit confirme que la commune et les Trinitaires sont lourdement endettés par rapport aux communes de strate identique et depuis très longtemps, que les réserves financières appelées fonds de roulement ont fondu comme neige au soleil, que notre capacité d'autofinancement s'est dégradée et que les baisses successives de dotations et de recettes de l'État ont contribué à accentuer très fortement le gouffre financier dans lequel est notre commune. Mais l'audit évoque aussi que les dépenses de gestion, même légères ont reculé sur cette période, démontrant qu'un travail de fond avait été amorcé pour économiser et désendetter la commune, que des efforts sur le chapitre 012-dépenses en personnel, sur un total cumulé, ont aussi été réduites. En page 11, concernant le remboursement du FCTVA du gymnase, il est écrit que la perception de la recette est antérieure à la période d'étude donc avant 2014 et que cette dette envers le département n'était pas inscrite dans les comptes de la commune ; cela, comme vous, je l'ai découvert. Toujours en page 11, en 2015 la commune a annulé une vente immobilière enregistrée en 2011 donc un cadeau de la municipalité précédente et que cette annulation, et les autres qui se sont succédées, ont mis à mal les budgets primitifs des années suivantes. Enfin, que l'encours de la dette a quand même diminué aussi sur cette période de 2014 à 2019. Nous avons eu droit récemment, dans les colonnes du journal local, à une passe d'armes entre vous et l'ancien Maire. Il est toujours triste de voir que les maladdresses persistent notamment lorsque l'on annonce que tout a été rectifié et ce qui ne semble pas être exact et il est toujours amusant de voir qui répond aux questions. Lorsqu'on l'on demande à l'administration de répondre à sa place, on dévoile involontairement sa non-maîtrise du sujet. Par cette intervention, nous ne cherchons pas à prendre parti pour l'ancienne municipalité ou la vôtre, mais seulement à permettre au plus grand nombre des Trinitaires de comprendre les rouages des finances publiques et le pourquoi d'une telle situation, telle qu'elle est, sans en rajouter. Pour ma part, en tant qu'ancienne élue de la majorité précédente, j'ai soutenu totalement les mesures permettant de désendetter la commune, réduire ses coûts de fonctionnement pour essayer enfin de sortir du réseau d'alerte dans lequel La Trinité est depuis au moins 15 ans. La vente de biens obsolète servait à cet objectif et j'y étais favorable mais dès lors, et notamment lors de la dernière année, lorsque ces tentatives de vente ou les ventes réalisées sur des biens communaux qui rapportaient alors à la commune des recettes de fonctionnement, étaient destinées à tout autre chose que le redressement des finances, j'en ai tiré la conclusion qui s'imposait et j'ai quitté mon mandat d'adjointe au Maire et de la majorité municipale. Cet audit, ce bilan est surtout le témoin que les gestions proposées jusqu'alors n'ont pas été assez rigoureuses avec les deniers publics et que surtout ils n'ont pas privilégié l'intérêt général. Ce document doit servir de base de travail pour élaborer les stratégies financières de la commune pour ne pas reproduire les erreurs du passé. Nous évoquerons dans quelques instants le rapport d'orientation budgétaire et j'aurai l'occasion de parler des propositions qui apparaissent et celles qui n'y sont pas. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame ESCALIER. Simplement quelques éléments d'éclairage sortis là-aussi de l'audit parce que finalement des schémas parlent parfois beaucoup plus simplement que des mots, voyez. Je sais pas si on voit là- aussi ce que je montre mais tout à l'heure Madame MARTELLO notamment disait, et moi-même je l'évoquais, que les difficultés financières de La Trinité sont anciennes ; j'ai dit aussi que ce qui était particulièrement grave, c'est d'avoir présenté de fausses écritures, d'avoir pris des décisions d'aggravation des finances, de dépenses électoralistes à quelques semaines des élections mais il y a une réalité très simple ; là, le graphique que vous voyez, c'est ce qu'il y a sur le compte en banque pour faire fonctionner la ville au fur et à mesure des années ; c'est-à-dire que, quand au début du mandat la majorité précédente a pris la ville, même si les difficultés structurelles existaient depuis

longtemps, la situation n'était pas aussi grave vous voyez ;voyez cette courbe qui montre ce véritable crash qui date encore une fois de ces quelques dernières années. J'ai pris aussi des informations très précises sur la ligne de trésorerie, c'est-à-dire ce qu'évoquait tout à l'heure Monsieur l'auditeur, c'est-à-dire ce crédit renouvelable en fait, que la commune prend chaque année, pour payer les salaires tout simplement et qui s'aggrave d'année en année : en mai 2016, crédit renouvelable 600.000 euros. En décembre 2016, ça n'est plus assez, 1.200.000 euros. En octobre 2018, les choses s'aggravent encore et pour pouvoir payer les salaires, c'est 1.600.000 euros de lignes de trésorerie qu'il faut mobiliser. Alors, quand j'entends la majorité précédente nous dire «la dette par habitant n'a pas augmenté », d'abord processus normal sauf qu'on mène à bien de grands investissements, de grands projets structurants utiles à la population. Processus normal, c'est que la dette elle diminue ; tous les Trinitaires voient au quotidien que malheureusement les investissements structurants ne sont pas venus, c'est d'ailleurs pour ça que vous avez fait semblant de lancer un projet, quelques semaines avant les élections, de salle polyvalente parce que vous saviez que les Trinitaires voyaient bien qu'il n'y avait pas d'investissement structurant donc normalement la dette par habitant, elle, doit diminuer. Mais pire que ça, la dette qui était présentée dans les comptes, elle ne reflétait pas la réalité parce que des dettes étaient masquées : les 1,6 million d'euros de trésorerie que je viens d'évoquer, les 750 mille euros que la commune doit toujours au conseil départemental pour le gymnase où nous sommes (ce gymnase où nous sommes, il aurait dû être fini de payer depuis bien longtemps), la commune continue de devoir 750.000 euros au département qui est bienveillant, qui ne nous aiguillonne pas pour le lui rembourser et la commune aurait dû au moins noter cette dette, elle ne l'a pas notée. De même, pour le SIVOM Val de Banquière où des actions ont été déléguées pour leur maîtrise d'ouvrage et où ce sont 200.000 euros que la commune continue de devoir aussi, qu'elle n'avait pas inscrits dans les comptes donc il y avait des dettes masquées. Vous avez le culot de dire Madame MARTELLO, vous saviez parce que vous étiez à la commission des finances mais vous vous rendez compte. Moi ce que j'ai vu, c'est la face émergée de l'iceberg, c'est ce que je disais tout à l'heure et au moment où vous avez été acculés à ne plus masquer cette face émergée de l'iceberg, au moment où, comme vous aviez inscrit cette fausse recette en 2018 et que le terrain n'était pas vendu, vous avez été obligés de nous le montrer, de nous le révéler, à ce moment-là, oui j'ai écrit au Préfet, oui j'ai écrit au Président de la chambre régionale des comptes mais c'était en 2019 quand le mal était fait. Donc nous ne pouvions voir, l'État ne pouvait voir que la face émergée de l'iceberg. Voilà la situation telle qu'elle est, voilà la situation telle qu'elle est. Elle est terrible, elle est terrible, elle est accablante eh oui, nous allons devoir effectivement prendre des décisions. Nous allons tout à l'heure évoquer le rapport d'orientation budgétaire et surtout le 15 avril, nous aurons à prendre des décisions et d'ici là, je consulte tous azimuts des Maires, des Présidents d'exécutifs, les responsables de l'État, en transparence, en leur disant la vérité parce que quand on cache une situation, ça n'est pas une situation personnelle qu'on cache, c'est le portefeuille des Trinitaires qu'on a en responsabilité donc cette situation c'est une situation où désormais tout le monde voit quelle est la réalité, elle est dure cette réalité. Ce serait plus simple pour moi de cacher, comme vous l'avez fait, la poussière sous le tapis et de faire comme si de rien n'était ; ça n'est pas possible de faire comme cela, nous devons la transparence et nous devons préparer de façon honnête et sincère le redressement. Bien, Madame la première adjointe, je crois que vous aviez un éclairage à apporter.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Vous vous dites qu'on n'a pas fait de découverte mais vous savez, en fait, tous les jours on apprend quelque chose Madame ESCALIER et Madame MARTELLO aussi, récemment, ça pourrait intéresser les Trinitaires qui nous regardent, récemment nous avons appris qu'en 2018, il y avait eu un dégât des eaux dans le réfectoire d'une école ; ce dégât des eaux a donné lieu à un remboursement d'assurance pour la réparation d'un sol souple. La somme a été

encaissée, une somme de 6.000 euros, la réparation n'a jamais été faite ; un sol, Mme MARTELLO, amianté. Cette réparation nous allons l'engager dès maintenant mais vous avez encaissé 6.000 euros pour une école ; vous étiez première adjointe Madame MARTELLO, vous saviez, vous saviez ce qui se passait. Nous, nous l'avons découvert, il y a quelques jours et nous allons encore devoir réparer vos erreurs, vous savez, l'argent où est-il passé ? A quoi a t'il servi ? Voilà ; tous les jours Madame MARTELLO nous apprenons des choses, 6.000 euros.

MONSIEUR LE MAIRE

6.000 euros que vous avez encaissés au lieu que la commune, dont vous étiez la première adjointe, a encaissé, une somme que vous avez utilisée, notamment encore une fois, par exemple, pour les 40.000 euros qui ne sont d'ailleurs toujours pas payés, pour les 40.000 € que vous avez engagés pour un concours d'architectes, pour un projet pipeau ; je n'aurais jamais employé ce terme si votre ancien adjoint aux finances ne l'avait pas employé lui-même. Monsieur le directeur général des services, je vous demande de prendre toutes mesures pour faire réparer ce sol souple parce qu'il s'agit, encore une fois, de responsabilités auxquelles nous ne pouvons nous dérober, le sol souple dans un réfectoire de cantine. Vous voyez, je vous parlais de responsabilités, d'assumer ses responsabilités, ne pas laisser des gamins avec un sol souple non réparé quand il s'agit de 6.000 euros et que vous vous engagez 40.000 euros ; ça n'est pas possible, ça n'est pas possible. Voilà, donc nous allons avoir à réparer tout cela. Pas seulement le sol souple de l'école Lepeltier du réfectoire mais réparer la commune, réparer les finances de la commune, redresser cette commune ; voilà madame, voilà la situation à laquelle nous sommes confrontés. Bon j'ai entendu l'intervention de Madame ESCALIER qui fait montre peut-être d'un peu moins de mauvaise foi que vous, même si sa démission de l'exécutif municipal précédent est intervenue assez tard et donc un certain nombre des errements que j'ai évoqués l'ont été alors même qu'elle était en responsabilité mais au moins a-t-elle l'honnêteté intellectuelle de reconnaître par exemple que quand on assume des responsabilités, on ne se défause pas sur l'administration. Voyez l'administration, encore une fois, elle était là souvent avant nous, elle sera là peut-être après nous, en tout cas, elle assume une continuité, cette continuité Républicaine qui va au-delà des alternances politiques mais on ne met pas en cause l'administration Madame quand on assume des responsabilités parce que l'administration elle est sous notre autorité. Moi, tous les jours, je suis avec le directeur général des services, c'est à dire le responsable de l'administration et il n'y a pas une virgule des comptes de la commune qu'il me cache, ça n'existe pas ça. Les lignes de trésorerie, c'est le Maire qui les signe donc aucune des réalités de la commune les élus ne peuvent les ignorer. Moi j'assume toutes les responsabilités que vous n'avez pas assumées alors ne vous défausez pas sur l'administration, c'est insupportable. Voilà assumez vos responsabilités qui heureusement sont des responsabilités passées et aujourd'hui nous nous tournons vers l'avenir. Il s'agit de prendre acte de ce rapport d'audit, il n'y a pas de vote. Nous avons eu un débat et donc je vous propose d'en prendre acte et de passer au point N°2 de l'ordre du jour qui concerne, comme cela a été évoqué, le rapport d'orientation budgétaire. Je remercie chaleureusement l'auditeur pour ce travail encore une fois transparent, indépendant le cabinet KPMG il travaille pour toutes sortes de collectivités pour toutes sortes d'exécutifs, évidemment de toutes sensibilités et c'est justement pour cela qu'on fait appel à des audits indépendants parce que cela permet d'avoir une photographie objective, réaliste ; c'est cela dont nous avons besoin, vous l'aviez d'ailleurs vous-même Madame MARTELLO reconnu en votant pour cet audit dont nous connaissions, encore une fois, toutes les exigences. Merci Monsieur l'auditeur et donc nous passons au point N° 2 de notre ordre du jour.

POINT N°2 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Je vais laisser la parole à Monsieur Jean-Paul GENIEYS, adjoint aux finances. Monsieur l'adjoint, vous avez la parole.

Monsieur GENIEYS

Mes chers collègues, bonsoir. J'ai bien conscience que la plupart des thèmes, structurant le rapport d'orientation budgétaire (ROB), ont déjà été présentés avec la présentation de l'audit. Je vous présenterai donc une synthèse très ramassée de ce rapport, en m'excusant par avance des redites inévitables et en insistant surtout sur sa partie prospective. Chaque année, lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, une discussion sur l'état des lieux, les priorités, les évolutions de la situation financière de la commune, est instaurée. Nous vous avons transmis ce ROB, qui ne préjuge pas des décisions budgétaires à venir, non encore finalisé. Il est assis sur l'analyse des budgets 2014-2019 et du bilan provisoire 2020. Il décrit la trajectoire financière 2021- 2023. Il s'inscrit dans un contexte national fortement impacté par la crise du COVID avec un Produit Intérieur Brut (PIB) en baisse de 11 % en 2020, un rebond prévu de 6 % en 2021 ; le taux de chômage augmente fortement pour atteindre 9,7 % en 2020, le déficit public explose à 11,3 % en 2020 pour une augmentation de 8005 % de nouveau prévu en 2021. Malgré ce contexte, globalement les dépenses des collectivités locales ont été maîtrisées avec une hausse de 1,2 % des dépenses de fonctionnement, une forte diminution de -5,8 % des dépenses d'investissement. En parallèle, la crise sanitaire a engendré des mesures de soutien mises en place par l'État ; les deux plus importantes dans la loi des finances rectificative pour 2020 : un plan de soutien de 750 millions d'euros a été institué pour compenser les pertes de recettes liées aux conséquences économiques de la crise (La Trinité n'en bénéficie pas) ; un milliard d'euros ont été débloqués au titre de l'augmentation de la DSIL, la mise en œuvre de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) qui va impacter durablement la politique financière des collectivités s'est poursuivie en 2020 ; l'exonération totale des foyers les plus modestes a été réalisée à partir de 2020, en 2021 un dégrèvement de 30% pour les foyers restant, porté à 65 % en 2022 et pour aboutir à une exonération totale en 2023. Dès 2021, le système de compensation pour les collectivités se met en place avec le transfert de la part départementale de la taxe foncière et l'institution d'un coefficient correcteur. En ce qui concerne notre commune de La Trinité, l'analyse des comptes de la commune a été effectuée à partir des comptes de gestion (ça a déjà été dit par l'auditeur, les comptes administratifs n'étant pas concordants, cette analyse s'appuie donc sur les comptes de gestion des exercices 2014-2019). En fonctionnement, du fait d'une tendance à la baisse plus marquée des recettes de gestion par rapport aux dépenses, l'épargne de gestion se liquéfie. La capacité d'autofinancement nette est négative sur toute la période, le poids du remboursement de la dette pesant lourdement sur les finances de la collectivité. Le fonds de roulement de la commune s'est dégradé sur l'ensemble de la période et devient négatif en 2019, la commune a épuisé ses excédents reportés pour financer des investissements par ailleurs très réduits ; elle a vidé ses caisses puis les résultats n'étant plus suffisants ou artificiellement élevés, la commune s'est vue contrainte de solliciter une ligne de trésorerie s'élevant à 1.600.000 €. Les pistes ont été principalement brouillées par trois montages financiers qui faussent la réalité des comptes : la commune a perçu donc en 2019 une avance correspondant à 2 années de dotation de solidarité communautaire ; cette avance a été comptabilisée comme une recette de l'exercice alors que ça n'était qu'un produit constaté d'avance, le montant est de 793.236 euros.

Une dette, correspondant au remboursement du FCTVA département, n'apparaît pas, n'est jamais apparue dans les comptes ; la commune a perçu ce montant de 754.000 euros pour le compte du département, c'est la construction du palais des sports ; elle ne l'a jamais reversé et elle ne l'a jamais reversé mais ni inscrit dans ses dettes et c'est une dette cachée. Deux ventes non réalisées ont été inscrites : 2015, la commune annulait la vente d'une immobilisation enregistrée en 2011 pour 882.000 euros au vu d'une promesse de vente ; cette vente n'étant jamais intervenue, tous les résultats reportés, jusqu'à son annulation en 2015, ont été artificiellement surévalués. De même qu'en 2008, la fameuse vente du terrain Collet du Moulin, montant 2.020.000 € ; la commune, en fin d'année, a sorti ce terrain de son bilan comptable et enregistré une recette fictive qui ne se reposait sur aucun acte. L'enregistrement de cette vente a fait l'objet d'une écriture d'annulation dès 2019. D'autres évolutions peuvent être mises en relief. Sur le fonctionnement est constaté une

légère baisse tendancielle des dépenses de gestion avec un taux de croissance annuel moyen de -7 % entre 2014 et 2019 ; est constatée aussi, une diminution de recettes de gestion sur la période ; elle est plus importante, c'est -83 % en moyenne. Du fait de la fiscalité du SIVOM qui a progressé entre 2014 et 2020, globalement la pression fiscale s'est aggravée entre 2014 et 2020 et bien sûr, il y a eu une baisse sensible de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) c'est -1.122.000 € entre 2014 et 2020. Sur le plan de l'investissement, la moyenne annuelle des dépenses d'équipement entre 2014 et le prévisionnel 2020 s'élève à 1.245.000 €/an ; elle est faible et nettement inférieure de 35% à la moyenne des communes de la strate. Les recettes d'investissement ont été majoritairement composées par des opérations d'ordres : les cessions notamment qui représentent 54 % des recettes d'investissement totales et l'emprunt constituent évidemment une source de financement importante encore. On doit ainsi insister sur le fait, qu'après retraitement, le résultat de clôture est déficitaire sur l'ensemble de la période avec un déficit parfois extrêmement important selon les années. Notons l'écart qui se creuse significativement en 2018, suite à l'annulation de la vente du terrain du Collet du Moulin qui était faussement inscrite au compte administratif. Ainsi, en 2018 et en 2019, le déficit reconstitué dépasse 14 % des recettes de fonctionnement ; c'est bien au-delà de la limite des 10 % qui enclenchent la saisine de la Chambre Régionale des Comptes afin que ceux-ci soient immédiatement révisés. Venons-en à l'analyse prospective qui concerne les trois années à venir. Sur la base de ces données, nos orientations budgétaires sont les suivantes : établir un contrat pluriannuel d'objectifs avec l'État avec une trajectoire de retour à l'équilibre ; à l'appui de l'audit des comptes de la commune, des réunions de travail ont été d'ores et déjà organisées avec les services de l'État, la Direction Départementale des Finances Publiques et la Préfecture. Ces contacts s'inscrivent dans une démarche de transparence totale de la situation financière très préoccupante de la ville. Ils nous permettent de valider le diagnostic partagé d'une situation dégradée de la commune, en partie masquée par les insincérités relatives aux écritures budgétaires 2018-2019, l'inscription erronée de recettes de l'ADSL, des dettes non inscrites au profit du département et du SIVOM qui viennent fortement impacter nos budgets 2020-2021. Enfin, la pénalité Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 216.000 € accroît une situation critique. Le déficit structurel de fonctionnement, qui avoisine 1.000.000 d'euros, a mis la commune dans une impasse qui l'a conduite à vivre avec cette fameuse ligne de trésorerie qui se monte à 1.600.000 €. La rigidité de ces charges de fonctionnement laisse des marges de manœuvre très faibles. Nous entendons corriger cela, en travaillant à une trajectoire concertée et contractualisée avec l'État et en prévoyant des mesures de court et moyen termes, permettant de rétablir l'équilibre. L'État a confirmé son accord pour accompagner la commune ; cela pourra se concrétiser par l'établissement d'un contrat d'objectifs en 2021. La commune mettra par ailleurs en place une comptabilité d'engagement dès 2021 afin de se conformer à l'impératif, de prévoir, de façon saine et ordonnée, la réalisation de son budget et contrôler avec rigueur sa trajectoire de rétablissement. La situation critique qui est mise à jour implique de redoubler d'efforts pour ne fermer aucune porte en matière de baisse de dépenses et de création de recettes nouvelles en 2021. La recherche accrue de subventions, une étude approfondie de l'ensemble des leviers fiscaux dont dispose la commune et leur fiabilité, l'examen de la reprise des compétences déléguées au syndicat Val de Banquière sont autant de voies qu'il est nécessaire d'approfondir afin de présenter un budget de retour à l'équilibre dès 2021. Cette perspective de retour à l'équilibre s'inscrit dans le temps et devra être pérennisée sur le long terme. Le contexte extrêmement contraint de la collectivité implique des choix forts, précis en termes d'investissement ; de ce fait, la ville a souhaité privilégier 4 axes : un niveau d'investissement supérieur à 100.000 euros dès 2021 dans les écoles permettant de sécuriser les bâtiments scolaires et de réaliser des aménagements pour les enfants Trinitaires, le démarrage du projet de salle culturelle s'inscrivant dans un projet global d'aménagement du centre-ville ; il sera déclenché par la réalisation des travaux d'ingénierie préalables et la mise en œuvre d'un marché relatif au désamiantage et à la démolition de l'ancienne école des Gerles, la mise

en place d'un guichet unique famille, réalisée en régie communale par nos services, permettant de rassembler en un lieu unique toutes les demandes d'inscription des parents trinitaires et de libérer l'espace des Gerles qui a vocation à être démoli, le remboursement de la dette de la commune, dont la charge est considérable et disproportionnée par rapport à son budget. Mes chers collègues, les conclusions de l'audit qui vous ont été exposées préalablement au présent rapport, confirment et amplifient notre diagnostic sur la situation de la commune. Il est de notre devoir envers nos concitoyens de rétablir, avec rigueur, exigence et sincérité, l'ensemble de nos équilibres financiers sur des bases sans retard et durablement assainies ; il est de notre devoir de redonner enfin vie à une commune qui s'étiole et de mettre en œuvre tout notre engagement, nous nous donnerons les moyens de le faire. Nos concitoyens ont déjà sanctionné, sur ce qu'ils en connaissaient, les errements passés. Comme nous, ils en découvrent aujourd'hui la face cachée. Les choix politiques méritent d'être débattus et admettre ses erreurs est estimable. C'est le propre de l'homme de se tromper, seul l'insensé persiste dans son erreur. Nos concitoyens sont des usagers du service public qui contribuent, entre autres par le consentement à l'impôt, au développement de leur cadre de vie, on ne peut les décevoir. Merci, je repasse la parole à Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci beaucoup Monsieur l'adjoint pour ces paroles pleines de sagesse. Est-ce que c'est Cicéron qui a dit la phrase de la fin ? Merci de mettre vos compétences y compris vos compétences professionnelles passées au service de l'intérêt général et au service de ce dur travail de redressement qui est un travail qui nécessite honnêteté, sincérité, rigueur, courage et je suis fier de pouvoir, dans mon équipe, avoir des élus comme vous et voilà, comme tous ceux qui entourent ce dur travail que nous avons à mener. Qui demande la parole ? Madame MARTELLO.

Madame MARTELLO

Alors tout d'abord, je tiens à vous dire que je ne suis pas du tout d'accord avec l'image glauque et douteuse que vous voulez me coller sur le dos et je serais curieuse de savoir ce que pensent de votre comportement à mon égard tous vos amis humanistes. Je vais maintenant parler du ROB, votre ROB qui nous prépare à une situation difficile et ce que vous cherchez à démontrer c'est que vous ne tiendrez pas votre programme. A vous, bien évidemment comme nous l'avons déjà dit, de prendre vos responsabilités et faire des choix. C'est largement une réécriture de l'audit, rien n'est chiffré, aucun programme d'investissement, c'est une suite de chiffres, d'indicateurs et ne présente pas la feuille de route qui détermine votre politique en matière de finances pour la commune de La Trinité, ni d'ailleurs votre politique pour le logement ; je rappelle qu'à cause des recours sur les constructions, les pénalités SRU sont passées à pénalité + majoration soit, enfin pour moi c'est, 213.380 € de plus dans le panier des contribuables Trinitaires. Beaucoup trop de généralités et d'ailleurs où en êtes-vous du recrutement pour le poste de directeur financier ? D'après le retour de votre audit, cela devrait être la préconisation N°1 de votre plan d'action n'est-ce pas ? On peut regretter que vos actes ne soient pas en adéquation avec les recommandations. Je vous rappelle que la solution de la proposition de simulation d'un emprunt de 5 millions deux d'euros pour équilibrer les comptes ne ferait que creuser la dette pourtant décriée par l'auditeur. L'évolution prévisionnelle n'est ni nouvelle, ni originale ; à la page 47 vous parlez de la refonte du temps de travail en 2021 ; je vous rappelle qu'en 2019 a été mené, par le centre de gestion, ce travail et que vous ne pourrez pas l'afficher à votre actif et ce travail répond aux demandes de la cour des comptes. A la page 48, je cite «des mesures de sauvegarde qui remettent en cause la grille de lecture faussée qui était donnée jusque-là par des comptes administratifs insincères ; une fois de plus, je rappelle que les comptes administratifs ne sont que le reflet de comptes de gestion validés par le comptable public ; les services de la trésorerie et Monsieur le Préfet apprécieront. J'en ai terminé.

MONSIEUR LE MAIRE

Qui demande la parole ? Madame ESCALIER, vous avez la parole.

Madame ESCALIER

Ce document doit fixer donc votre stratégie financière pour la commune comme vous l'avez indiqué. Il s'agit de mettre en place une comptabilité d'engagement permettant de piloter, de conduire avec fiabilité et anticipation les dépenses et les recettes de la commune. Nous devons avouer que nous sommes un peu déçus par ce rapport de 48 pages ; 44 pages pour positionner l'environnement général dans lequel évolue La Trinité : politique nationale, internationale et vous ajoutez une grosse partie de l'audit et quatre pages sur vos ambitions, votre vision pour notre commune ; vous conviendrez que c'est un peu ténu et que nous aurions aimé davantage d'informations. Concernant les 44 pages de politique générale, vous évoquez la crise sanitaire, la chute du PIB, la progression de la dette, le plan de relance gouvernemental, la baisse des dotations vous qui, jusqu'à présent, minimisiez son impact, vous changez votre fusil d'épaule puisque aujourd'hui vous êtes en charge des finances communales et donc une partie de l'audit. Tout ceci devant éclairer le lecteur sur vos futurs choix et sur votre positionnement. Nous partageons ce constat ; les situations nationale et internationale sont effectivement inquiétantes et ont des conséquences sur la vie communale mais comme cela l'a toujours été et le sera encore à l'avenir. J'en viens aux quatre dernières pages qui doivent présenter votre stratégie économique, sociale, financière et finalement nous avons que peu d'éléments. Nous découvrons, en section de fonctionnement, une augmentation conséquente de la masse salariale. Comme je l'évoquais lors de mon intervention sur l'audit, ça ne relève pas uniquement de l'augmentation des carrières des agents et qu'on soit bien clair, mais que c'est en lien en tout cas avec les recrutements consécutifs aux différents départs à la retraite alors que, là-aussi je le rappelle, nous avons reçu une injonction des services préfectoraux et de la direction départementale des finances publiques de réduire drastiquement les dépenses de personnel. Nous sommes absolument attachés au service public et à la recherche de son efficacité mais est-il concevable que le poids de la masse salariale représente plus de 65 % du budget communal, ne laissant plus que 35 % pour les autres frais de fonctionnement ? C'est là un désaccord que nous avons. Concernant la section investissement, vous annoncez le démarrage du projet de la salle culturelle. Là-encore, nous partageons bien évidemment la nécessité d'avoir à la Trinité un espace de rassemblement de capacité moyenne mais je me dois de dire qu'il faut s'extraire de l'idée que l'investissement est obligatoire, c'est faux. C'est peu porteur d'un point de vue électoral, j'en conviens, mais compte-tenu de la situation financière de notre commune, les Trinitaires sont en capacité de comprendre que ce projet doit être repoussé tant que les finances ne sont pas stabilisées. Cela limitera le futur impact financier fiscal que les Trinitaires supporteront in fine puisque c'est eux qui payeront l'addition. La période de crise sanitaire que notre pays traverse s'y prête ; les regroupements de personnes à grande échelle, par centaines, ne reprendront pas demain ; saisissez cette opportunité et soyez prudents. Enfin, vous ne proposez aucune solution concrète pour sortir notre commune de l'endettement dans lequel elle est aujourd'hui. Vous évoquez la création de recettes nouvelles en 2021, sans en dévoiler les contours. Nous pensons que les Trinitaires sont intéressés de savoir comment ils vont être impactés. Tout le monde voit bien pointer l'augmentation potentielle des impôts ; ce choix est bien entendu irrecevable tant la pression fiscale des administrés est déjà lourde mais il serait surtout inéquitable puisque l'impôt ne reposerait uniquement que sur les foyers imposables s'acquittant de la taxe foncière bâti et non bâti. Par ces choix, le gouvernement d'Emmanuel MACRON a décidé de faire supporter à la classe moyenne l'ensemble de l'effort fiscal nécessaire au fonctionnement de notre société. Il n'est pas nécessaire d'en rajouter au niveau trinitaire et nous souhaitons vivement que vos décisions ne suivront pas cet exemple calamiteux. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame ESCALIER. Sur le dernier point de votre intervention, vous évoquez le risque, et je partage votre inquiétude, d'augmentation de l'imposition foncière qui est aujourd'hui effectivement le seul levier fiscal dont dispose la commune mais, en même temps, vous apparteniez à un exécutif qui a pris comme première décision en 2014, alors même qu'il connaissait la situation, de baisser la taxe d'habitation, c'est à dire de baisser la ressource la plus significative, la plus dynamique qui pesait effectivement sur l'ensemble des propriétaires et des locataires. Vous avez fait le choix de baisser la taxe d'habitation et donc c'est vous qui avez pénalisé les propriétaires parce que, aujourd'hui, la décision qui a été prise eh bien ça entraîne des recettes qui, avec la suppression de la taxe d'habitation, seront perdues à jamais donc c'est l'exécutif auquel vous apparteniez qui a pris une décision fiscale qui a pénalisé les propriétaires de La Trinité. Alors sur le rapport d'orientations budgétaires, le débat d'orientations budgétaires, chaque année, c'est le moment effectivement de montrer un cap, d'évoquer comme son nom l'indique de grandes orientations et d'analyser les choses d'une façon générale. Nous, notre premier objectif tout simplement c'est de faire face ; il nous faut faire face à la situation qu'a décrite tout à l'heure l'auditeur, faire face avec honnêteté et sincérité pour éviter la tutelle tout simplement parce que, vous aviez raison tout à l'heure de dire, que ce risque de la tutelle, c'est quelque chose que les Trinitaires ont en tête depuis de très nombreuses années mais jamais ce risque n'a été aussi réel, je peux vous le dire. Moi qui ai rencontré les représentants de l'État il y a quelques jours. La tutelle qu'est-ce que c'est ? On emploie souvent ce mot sans trop savoir de quoi il s'agit. La tutelle, c'est ce qu'a expliqué là-aussi tout à l'heure l'auditeur, quand le déficit de clôture est supérieure à 10 %, c'est le diagramme qu'on avait tout à l'heure (je suis désolé, je ressors mes diagrammes), il y a une barre là c'est -10 %. Quand on dépasse ces -10 % en fait c'est la tutelle automatique. C'est ce qui s'est passé notamment en 2018 et en 2019 ; pourquoi est-ce que nous n'avons pas été mis sous tutelle en 2018 et 2019 parce que les comptes présentés étaient faux (c'est ce qu'a présenté tout à l'heure l'auditeur) mais la menace réelle, immédiate c'est celle-là, c'est que nous sommes à un déficit qui dépasse les -10 %, un déficit structurel et qui va nous conduire tout droit à la tutelle donc moi, ma responsabilité de maire, c'est d'éviter la tutelle. Je mettrai tout en œuvre pour cela et effectivement ma responsabilité c'est d'assumer cela et d'assumer de mobiliser tous les leviers donc faire face. Faire face à nos obligations, nos obligations de fonctionnement. Les obligations de fonctionnement, c'est effectivement payer les salaires des agents alors on peut penser que l'effectif d'une collectivité, il est pléthorique et qu'il faut toujours le dégraisser, ça n'est pas tout à fait mon sentiment même si nous devons faire des efforts pour optimiser la masse salariale. Il faut que chacun d'entre nous ait en tête que, même si on ne fait rien, chaque année la masse salariale augmente de 100.000 €. Tout simplement parce que la fonction publique est organisée de telle manière que chaque agent public voit une bonification de sa carrière et que, d'année en année, le salaire que la collectivité doit verser à ses agents augmente, ça c'est cent mille euros par an. Nous, dès cette année, nous avons ramené cette augmentation inéluctable à 70.000 euros notamment en ne remplaçant pas un certain nombre de départs à la retraite, notamment Madame MARTELLO en faisant l'effort, effectivement pour l'instant, de ne pas recruter de directeur financier et c'est le directeur général des services, qui est un fonctionnaire de haut niveau, qui nous vient des services de l'État et qui assume cette charge en même temps que d'être directeur général des services. Il assume la direction des finances, avec bien entendu le service des finances de la collectivité ; je tiens à saluer une fonctionnaire exemplaire notamment qui s'appelle Madame BOURDELLÈS et qui a pris la suite, suite au départ en retraite de Monsieur DETOURNAY qui effectivement m'a beaucoup appris de ce qu'il pouvait dire lors de la commission des finances. Mais nous, nous avons fait le choix effectivement de ne pas remplacer tous les départs en retraite parce que nous sommes contraints à ces choix de gestion. De la même manière, nous avons et nous allons encore internaliser des choses ; c'est-à-dire, faire faire, par les agents de la commune des tâches

que jusqu'à présent on payait à l'extérieur pour qu'elles soient réalisées. Par exemple, nous avons annulé le marché d'entretien des espaces verts à l'entrée de ville qui coûtait environ 35.000 euros que nous payions à des prestataires extérieurs, enfin que vous aviez décidé de faire facturer à des prestataires extérieurs, nous, nous avons mis une fin à ce marché là pour pouvoir faire en interne ces tâches là et nous avons d'ailleurs recruté un jeune jardinier qui va assumer ces charges et ça nous coûtera moins cher, vous voyez ; en permanence, toujours peser le pour et le contre, la bonne gestion, c'est à dire plutôt que de faire faire à l'extérieur et que ça nous coûte beaucoup et bien faire faire en interne et rationaliser les choses. De la même manière, pour le gardiennage, de la même manière pour (ne riez pas) les toilettes municipales. Savez-vous combien coûtent les toilettes municipales ? Le marché, dont vous aviez décidé de le confier là-aussi à l'extérieur, chaque année aux contribuables, aux Trinitaires 60.000 euros. Bon les toilettes de la place Pasteur notamment, qui servent essentiellement les jours de marché. Nous sommes satisfaits de voir que l'un des engagements que nous avons pris, de développer, de donner de la vitalité au marché trinitaire, eh bien nous l'avons déjà tenu parce que le marché continue de se développer grâce à la mobilisation des commerçants notamment en bonne coopération avec nous mais les seuls jours essentiellement où servent les toilettes municipales, c'est le jour de marché eh bien une fois sur deux, elles ne fonctionnent pas. Ça coûte 60.000 euros par an aux contribuables Trinitaires ; nous avons décidé d'arrêter cela. Nous trouverons une solution pour que ceux qui ont besoin d'aller aux toilettes pour des envies pressantes puissent le faire mais ça ne coûte pas, ça ne doit pas coûter 60.000 euros aux contribuables Trinitaires. Et puis, effectivement, nous ne remplacerons pas tous les départs en retraite mais nous ferons tout cela en bonne coopération avec les services municipaux pour voir là où la charge de travail peut être assumée, là où elle ne peut pas l'être eh bien nous recruterons mais nous recruterons avec modération, avec comme objectif effectivement de diminuer les charges salariales. Voilà comment nous gérons Madame, d'ores et déjà, dès la première année. Faire face, c'est ce que nous devons faire. Faire face à nos obligations de fonctionnement, faire face à nos obligations d'investissement parce que chacun a en tête qu'il ne faut pas faire d'économies de bouts de chandelles parce que quand vous faites des petites économies et que vous laissez dégrader votre patrimoine communal et bien en fait vous vous appauvrissez parce que les investissements que vous aurez à faire pour réparer seront plus chers que ceux que vous avez à faire en entretenant bien. C'est l'histoire de ce sol souple dont nous avons découvert, il y a quelques semaines, que vous aviez pris la responsabilité d'encaisser l'argent de l'assurance et de ne pas faire faire les travaux alors même qu'il y a de l'amiante dans ce sol souple et que vous mettiez comme ça, d'une certaine manière, en danger la santé des Trinitaires donc nous allons tout de suite faire procéder à cette réparation. Et nous, de la même manière, nous faisons tout ce que nous aurons à faire pour sécuriser et notamment sécuriser les écoles. Vous vous souvenez cet incident tragique, que vous aviez d'ailleurs à l'époque dans un premier temps nié et puis après vous aviez été rattrapés par la réalité des faits où parce que vous aviez refusé de faire sécuriser la cour d'école de la maternelle Vira Souléu, des sachets de drogue avaient été retrouvés dans la cour de la maternelle. Nous ferons sécuriser les écoles, nous le ferons avec un plan pluriannuel d'investissement comme nous nous y étions engagés, c'est à dire que nous avons d'ores et déjà, sous le pilotage de l'adjointe à l'éducation qui est également adjointe aux travaux, en collaboration notamment avec Monsieur BOSIO qui est délégué aux travaux auprès d'elle, nous avons essayé évidemment en concertation avec la communauté éducative, avec les citoyens qui nous font remonter les problématiques que nous ne mettons pas sous le tapis, non, nous notons tout, nous écrivons tout ce qu'il y a à faire et nous essayons de dresser un tableau de priorité : ça, dans telle école c'est urgentissime et nous l'avons déjà fait, 110.000 € l'année dernière ; ça, c'est un peu moins urgent, nous le ferons l'année prochaine ; ça, c'est encore un peu moins urgent, nous le ferons l'année d'après. Un plan pluriannuel d'investissement, c'est à dire une gestion sereine, responsable. Nous ne sommes pas riches donc nous ne pouvons pas tout faire mais nous ferons ce que nous avons à faire. Faire

face, faire face à nos obligations de fonctionnement, faire face à nos obligations d'investissement, faire face aussi à nos engagements parce que nos engagements, oui, nous en avons pris mais si vous reprenez les engagements que j'ai pris devant les Trinitaires avec mon équipe vous verrez que parce que j'avais en tête que la situation financière de la commune était difficile et même si je n'avais pas en tête qu'elle était aussi gravissime, eh bien nous avons été prudents dans nos engagements. Beaucoup des engagements que nous avons pris sont des engagements qui ne coûteront pas un euro aux Trinitaires. Je citais le tramway, j'ai évoqué le centre de vaccination ; alors, ça n'était pas un engagement, à l'époque nous avons dit que nous mènerions une politique de santé publique et à l'époque où nous avons écrit cela et je parle sous le contrôle de mon adjointe à la santé, aux solidarités, Madame DEPAGNEUX, à l'époque où nous avons écrit que nous mènerions une politique de santé publique nous n'avions pas en tête à quel point la crise que nous vivons donnerait de la pertinence à cet engagement. Aujourd'hui la politique de santé publique que nous menons, c'est par exemple de vacciner les Trinitaires, de vacciner à La Trinité plus qu'à beaucoup d'endroits du territoire national et ça, ça ne coûte pas d'argent à la commune. Ça mobilise nos ressources, ça mobilise des agents communaux qui ne sont pas payés à rien faire, ils sont payés pour sauver des vies parce que chaque vaccin que nous faisons ce sont des vies sauvées. Voilà ce que nous faisons, voilà les engagements que nous avons pris, que nous continuons de mener. Et puis dans les engagements, il y avait aussi défendre bec et ongles l'arrivée du tramway à La Trinité et vous avez vu que, aux côtés du président de la rép (pas le président de la république, quel lapsus), le Président de la Métropole (mais pour nous c'est important la Métropole pas aussi important que la république mais c'est important la Métropole) avec le président de la Métropole, nous avons il y a quelques jours annoncé l'arrivée du tramway à La Trinité, ce prolongement de la ligne 1 que tout notre territoire attendait depuis si longtemps. Vous Madame MARTELLO, quelques jours avant cette annonce, vous vous délectiez cyniquement des inquiétudes qu'il pouvait y avoir sur la tenue de cet engagement ; vous écriviez dans la presse « le tramway, c'est perdu » et vous étiez contente de cela ; vous aviez l'air de vous délecter de cette inquiétude que nous avons tous où nous nous disions effectivement « est-ce que l'engagement qui a été pris, est ce qu'il va être tenu ? » Eh oui, il a été tenu et j'étais à côté du président de la Métropole pour annoncer que, oui cet engagement serait tenu et pour vous faire mentir, pour vous faire mentir une nouvelle fois Madame MARTELLO. Voilà les engagements que nous avons pris et dans les engagements que nous avons pris et je réponds là à Madame ESCALIER, il y a le fait de construire une salle culturelle à La Trinité et ça, ça n'est pas un caprice des Trinitaires, ça n'est pas un luxe qu'ils exigeraient dans une commune comme la nôtre, la 5^{ème} de la Métropole, une commune de 10.000 habitants. Nous avons un chapiteau, nous ne pouvons même pas nous y réunir en conseil municipal quand on doit projeter un audit parce que ça prend l'air de tous les côtés ; donc, ça n'est pas un luxe que de vouloir une salle polyvalente, ça n'est pas un caprice, c'est une exigence de dignité parce que dès que nous pourrons reprendre une vie normale, des Trinitaires voudront, se réunir, qu'il y ait des festivités, qu'il y ait des manifestations culturelles parce que la festivité, la culture, c'est la vie et donc, ça n'est pas un luxe et nous allons la faire la salle polyvalente, quelle que soit la situation financière de la commune parce que nous avons déjà commencé à travailler avec la Métropole, avec l'État, avec le département, avec la région, avec tous les services qui vont nous aider à mettre en place un montage financier qui sera tenable et qui ne coûtera pas beaucoup d'argent aux Trinitaires parce que nous avons encore heureusement du patrimoine, nous avons encore des biens, nous avons cette emprise des Gerles qui nous appartient et que nous pourrons valoriser, que nous pourrons aménager et donc nous construirons la salle polyvalente. Nous la construirons dans une opération d'aménagement harmonieux, avec l'aide de tous ceux que j'ai dit auparavant, dans une opération saine d'aménagement qui enrichira la commune, qui valorisera la commune, qui valorisera le bien des propriétaires de La Trinité. Voilà le cap que nous nous fixons, faire face, faire face à nos obligations, faire face à nos engagements ; voilà ce que sont nos obligations, voilà ce que sont nos orientations budgétaires. Alors vous êtes « ah, ben

comment il va faire ? » Eh bien, nous n'allons pas masquer la réalité, nous n'allons pas tricher, nous n'allons pas emprunter parce que nous n'avons pas le droit de le faire. Nous ne pouvons pas le faire à cause de vos errements, nous n'avons pas le droit de le faire ; vous, vous avez, eu recours à des emprunts, masqué cette ligne de trésorerie que nous, nous allons petit à petit rembourser, sincériser et donc nous n'allons pas masquer la réalité, nous n'allons pas emprunter ; si nous vendons des biens communaux, ce ne sera que pour investir, que pour créer de la richesse, que pour mener à bien des projets, pas pour combler des trous de dettes masquées, nous ne ferons pas cela. Nous ne ferons pas cela, nous aurons une politique de bonne gestion et oui, nous réfléchirons d'ici au 15 avril parce que nous sommes acculés, nous sommes acculés par la situation de faillite que vous nous laissez. Oui nous serons contraints de réfléchir à tous les leviers et la semaine prochaine encore j'échangerais avec les services de l'État, avec les services du Préfet, avec les services de la direction départementale des finances publiques, avec mes collègues Maires qui nous tendent la main pour réfléchir avec nous à comment on peut faire. Oui nous allons mobiliser tous les leviers pour sauver La Trinité de la faillite, pour sauver La Trinité de la tutelle parce que nous sommes des gens responsables qui ne prenons pas des responsabilités pour nous faire valoir, parce que nous avons des métiers, parce que nous serions tout aussi utiles, chacun dans les métiers que nous continuons d'exercer, mais nous avons décidé d'exercer des responsabilités parce que nous avons un cap, nous avons un cap éthique, nous avons un cap d'honnêteté, de sincérité et aussi de volonté. Voilà ce que nous ferons, voilà ce que sont nos orientations budgétaires et quand le 15 avril nous reviendrons devant ce conseil municipal, nous reviendrons la tête haute, la tête haute de gens qui assument leurs responsabilités, qui ne racontent pas n'importe quoi aux gens mais qui disent la réalité telle qu'elle est et qu'ils disent ce qu'ils veulent assumer. Voilà comment nous voulions présenter ce rapport d'orientation budgétaire et s'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose que nous prenions acte puisque c'est un débat et nous aurons des débats budgétaires encore le 15 avril. Je vous remercie. Madame MEYNARD, vous demandez la parole et même si Madame MARTELLO a déjà parlé pour votre groupe, même si à l'époque vous étiez de l'autre côté de la barrière, vous me disiez « c'est hors sujet », vous me coupiez le micro, vous m'insultiez et c'est moi, parce que je ne suis pas comme vous, eh bien, je vous donne la parole. Vous avez la parole Madame MEYNARD.

Madame MEYNARD

Merci Monsieur le Maire. Vous avez abordé le sujet du marché et le sujet de la sécurité des enfants qui sont effectivement un sujet qui me tient à cœur. A ce niveau, je voudrais vous demander de faire appliquer sur le marché l'arrêté interdisant la consommation d'alcool aux abords des écoles parce que, sur certains stands, certains commerçants donc consomment avec certains de leurs clients régulièrement, plus que tard effectivement au niveau des horaires qui sont normalement mis en place au niveau du marché, donc je vous demanderais, au nom des Trinitaires, de faire appliquer cet arrêté interdisant la consommation d'alcool. Je vous remercie au nom des trinitaires.

MONSIEUR LE MAIRE

Au nom des Trinitaires, je le ferais Madame parce que, effectivement, c'est un sujet que j'évoquais encore cette semaine avec le chef de la police municipale à qui je demandais que nous puissions appliquer la plus grande fermeté pour le respect de la loi et de la réglementation sur tous les aspects du territoire de la commune, dans toutes ses dimensions et même si effectivement les Trinitaires, comme nous, veulent que le marché vive, qu'il se développe, qu'il soit ce lieu de vie que nous attendons, encore une fois, je souhaite effectivement que la réglementation et la loi y soient strictement appliquées. Donc, je vous remercie Madame MEYNARD de rejoindre cette préoccupation que j'ai comme Maire, comme médecin et comme citoyen comme vous. Alors,.. Vous avez déjà pris la parole mais vous avez la parole Madame ESCALIER.

Madame ESCALIER

Non, je veux juste revenir sur la salle des fêtes ; on est bien entendu favorable à la construction de cette salle des fêtes, il n'en a jamais été autrement mais vous venez d'évoquer la quasi mise sous tutelle de la commune donc on vous demande juste de penser à temporiser peut-être ; c'est pas une question d'abandonner le projet et encore une fois, ce n'est pas un luxe, quoique quand on voit les comptes de la commune, oui ça peut être considéré...

MONSIEUR LE MAIRE

Nous sommes des gens raisonnables, nous temporiserons comme il faut temporiser. Nous mènerons un projet par phases. Vous voyez, actuellement à l'endroit où nous voulons implanter cette salle culturelle et cette opération d'aménagement et ce lieu arboré qui sera un réaménagement du cœur de ville parce qu'il n'est pas satisfaisant que le boulevard François Suarez soit un parking et une autoroute donc à cet endroit où il faut remettre de l'harmonie, de quelque chose qui ressemble davantage à l'identité de notre commune, à cet endroit-là, actuellement, il y a un bâtiment qui est un bâtiment Pailleron, qui est un bâtiment qui est plein d'amiante, qui est un bâtiment où juste à côté il y a l'école de musique, où il y a des enfants, où juste à côté il y a une école maternelle. Un bâtiment Pailleron, c'est un bâtiment plein d'amiante et un bâtiment où le risque est grand d'incendie ; donc la phase 1 de ce projet, ce sera de démolir ce bâtiment et nous le ferons dans l'intérêt de la sécurité et de la santé des citoyens. Donc rassurez-vous, nous ferons cela avec raison, nous ferons cela avec pondération, nous ferons cela progressivement et ce que je veux dire, c'est que nous mènerons à bien ce projet, cet engagement raisonnablement. Je vous remercie. Alors nous passons parce que l'heure tourne au point N°3 puisque encore une fois nous étions au rapport d'orientation budgétaire, qu'il n'y a pas de vote dans le rapport d'orientation budgétaire.

POINT N°3 : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT URBAIN : FORMATION, COMPOSITION ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Et donc le point N° 3 concerne les questions des commissions parce que là aussi je souhaite que nous respections nos engagements. Dans nos engagements, il y avait le fait de favoriser la démocratie locale ; la démocratie locale, c'est faire participer aux débats, comme nous le faisons, tous les élus y compris les élus de l'opposition et je souhaite que sur tous les sujets, en amont du conseil municipal, nous puissions avoir des commissions où les délibérations soient débattues. C'est déjà le cas avec la commission des finances qui est statutaire, qui existe. Je souhaite créer deux autres commissions qui concernent les deux autres grands pôles autour desquels est organisée notre administration : le pôle « développement urbain » qui concerne en gros l'aménagement, l'urbanisme, l'environnement, les services techniques, tout ce qui est concret, le dur si j'ose dire et puis une commission « population » qui regroupe à la fois tout ce qui concerne l'éducation et tout ce qui concerne la culture et la citoyenneté. Et donc je vais vous demander par les deux délibérations qui suivent que nous puissions créer deux commissions qui associent les élus de la majorité et de l'opposition, c'est une demande que j'avais faite moi-même quand j'étais dans l'opposition et j'ai beaucoup regretté qu'elle ait toujours été refusée. Je souhaite que de nouvelles commissions puisse intégrer les élus, y compris de l'opposition, à la réflexion autour des délibérations. C'est de cela qu'il s'agit donc dans la délibération N°3 qui concerne la création d'une commission du développement urbain donc à la fois la formation, la composition et la désignation de ses membres. Donc, je vous proposerai si vous en êtes d'accord, pour ne pas trop prolonger nos débats, que nous puissions sur les délibérations qui donnent lieu à un vote, voter à main levée. Si des élus le refusent, l'urne est là et nous procéderons à l'installation d'un bureau de l'élection et d'un vote un peu laborieux mais c'est le droit des élus qui le demanderaient, comme une fois l'avait fait Monsieur RAZAFINDRALAMBO mais si ça

n'est pas votre volonté, je vous propose que nous puissions voter pour les délibérations qui suivent à main levée. Alors pour la délibération N°3 qui s'oppose à un vote à main levée ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Donc, à l'unanimité, nous pourrions voter à main levée sur donc d'abord le principe de créer cette commission municipale, ensuite deuxièmement et dans le même vote, de fixer à 8 le nombre de sièges de la commission « population » dont deux seront destinés, je le veux, c'est un engagement, à un représentant de chaque groupe de l'opposition.

Il est procédé au vote du principe de vote à main levée pour les deux commissions.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Y a-t-il des oppositions au principe de cette création ? Des abstentions ? Qui est pour ? A l'unanimité donc nous créons donc cette commission municipale, cette instance de démocratie municipale.

Il est procédé au vote portant sur la création de cette commission.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

A présent, il convient de fixer la composition de cette commission et donc pour la composition de huit membres, je vais proposer une liste qui sera celle de la majorité municipale. Sur cette commission pourraient siéger, Monsieur BOSIO, Madame DYOT-GERARDIN, Madame DANIELLE, Madame BRUNO, Monsieur BERNARDI, Monsieur PORTELLI et en fin de liste Madame NICOLETTI-DUPUY et Madame BRUNETTI mais je précise que, comme je souhaite que cette commission (j'ai dit Madame BRUNETTI ? Non Madame BRUNETTI ne siège pas au conseil municipal, elle est chez elle en train d'attendre son mari mais Monsieur BRUNETTI, par contre, est l'un de mes adjoints donc mais ces deux derniers élus ne siègeront pas dans la commission parce qu'ils laisseront la place, comme je leur ai demandé, à des élus d'opposition, voilà. Avons-nous reçu des candidatures de la part des listes d'opposition ? Oui, j'ai connaissance que pour la liste « La Trinité qui vous ressemble » de Madame MARTELLO, se porte candidate Madame MEYNARD et que pour la liste « Trinité avenir » conduite par Monsieur CARLIN se porte candidate Madame ESCALIER ; Est ce que les deux groupes d'opposition me confirment ces candidatures ? Bien, alors si c'est comme ça, je vous propose tout simplement que soient membres de la commission « population », pour la majorité Monsieur BOSIO, Madame DYOT-GERARDIN, Madame DANIELLE, pardon j'ai dit « population » ? Non, c'est « développement urbain » pardon. Donc, que fasse l'objet d'un consensus lors du vote que nous allons avoir une liste unique composée de Monsieur BOSIO, Madame DYOT-GERARDIN, Madame DANIELLE, Madame BRUNO, Monsieur BERNARDI, Monsieur PORTELLI, Madame MEYNARD et Madame ESCALIER. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité ; très bien, je vous remercie.

Il est procédé au vote portant sur la composition des membres de cette commission.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0



POINT N°4 : COMMISSION POPULATION : FORMATION, COMPOSITION ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Et donc, ensuite il s'agit de procéder à l'élection, enfin à la création de la commission « population ». Donc je propose, sur le même modèle, que nous créions cette commission « population » ; que cette commission soit composée de huit membres, que cette commission associe les élus de l'opposition. Et donc, puisque j'ai, d'ores et déjà, reçu des candidatures, je vous propose d'emblée finalement une liste unique du conseil municipal composée de Madame DYOT-GERARDIN, de Madame GESREL, de Monsieur BERNARDI, de Monsieur FERRERO, de Madame TROYAT, de Monsieur BONNAFOUX et pour l'opposition de Monsieur FORT et de Monsieur CARLIN. Est-ce que les élus d'opposition me confirment ces candidatures. Bien, si c'est ainsi, je propose au vote du conseil municipal une liste unique du conseil municipal pour la création de cette instance de démocratie locale que sera la commission « population ». Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité. Vous voyez, quand on propose des choses qui font progresser la démocratie, on arrive à obtenir l'unanimité et je m'en réjouis.

Il est procédé au vote de la délibération.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0



POINT N°5 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2019 DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Alors vous comprendrez que, comme il s'agit d'un rapport d'activité, c'est-à-dire de ce qu'a fait la Métropole au cours d'une année, l'année 2019, année au cours de laquelle je n'étais pas Maire et donc je n'étais pas non plus vice-président de la Métropole comme je le suis aujourd'hui, donc ce n'est pas à moi de défendre ce bilan mais puisque cette délibération concerne la Métropole, je l'ai évoqué tout à l'heure mais je veux redire, solennellement, que l'un des engagements que nous avons pris que La Trinité redevienne une commune qui compte au sein de la Métropole, je crois que cet engagement est déjà tenu. D'abord parce que, sur ce qu'on peut dire je crois ça fera l'unanimité, l'une des plus belles réalisations de la Métropole depuis sa création, la création du tramway, eh bien nous avons, enfin j'ose le dire, obtenu gain de cause et je peux vous dire que dans les difficultés que nous vivons, dans la situation de faillite que nous évoquions des comptes de la commune lorsque j'ai rencontré, quelques jours avant que nous l'annoncions ensemble, le président de la Métropole et qu'il m'a dit « voilà, ça y est, c'est décidé je suis d'accord avec cette analyse, il nous faut le tramway, il nous faut le tramway jusqu'à La Trinité et pour l'Est de la Métropole et pour l'Est du territoire et pour la vallée du Paillon », je dois vous dire qu'effectivement j'ai ressenti une certaine émotion parce que c'est un combat de longue haleine que nous avons mené, à quelques-uns, et puis, au fur et à mesure, rejoints par beaucoup d'autres et donc c'était effectivement, non seulement quand le président de la Métropole me l'a confirmé mais quand ensemble nous l'avons annoncé, c'était effectivement un moment de grande émotion parce que, au-delà des combats individuels de chacun vous le savez, c'est une décision qui va changer le quotidien des habitants de cette vallée dans les années qui viennent, qui va « désasphyxier » nos axes de circulation, qui va valoriser notre territoire métropolitain, notre territoire de la vallée du Paillon, qui va lui redonner aussi une plus belle image, qui va lui

permettre d'être valorisée, qui va là-aussi requalifier les biens. On parlait tout à l'heure des propriétaires trinitaires qui sont lourdement taxés et qui risquent de l'être encore davantage mais ils vont avoir aussi des réalisations et là en l'occurrence le tramway ça ne leur coûtera rien de plus ; ils vont avoir les réalisations qu'ils méritent parce que la politique métropolitaine aujourd'hui, c'est une politique d'égalité entre les territoires, d'égalité entre l'Ouest et l'Est, une politique d'intérêt général, une politique de vision stratégique et nous allons, dans quelques jours, signer avec l'État le plan de relance, c'est à dire un plan d'investissement, et dans ce plan de relance, eh bien l'Est métropolitain n'aura pas à rougir de l'effort métropolitain, voilà. Mais pour ce qui concerne l'action métropolitaine en 2019, je vais aussi donner la parole à la conseillère métropolitaine et mon adjointe, une de mes plus importantes adjointes, Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX qui assume de grandes responsabilités sur l'urbanisme, sur l'environnement, sur le cadre de vie et qui je pense va dire aussi tout ce qui a été fait et tout ce qui reste à faire parce que, de la même manière que nous aurons un plan pluriannuel d'investissement pour les dépenses communales, pour nos bâtiments communaux, pour les écoles, nous aurons, avec l'argent métropolitain qui est l'argent des Trinitaires, qui est l'argent de tous les citoyens de la Métropole avec ce qu'on appelle le récurrent, c'est à dire l'argent que chaque année nous pouvons mobiliser pour faire des réalisations concrètes, eh bien, nous aurons un plan pluriannuel d'investissement. Là aussi, nous diront « ça c'est urgent, ça c'est moins urgent, ça nous le ferons dans quelques années, ça nous le ferons l'année prochaine » de façon transparente, de façon juste en disant aux citoyens la vérité, en rencontrant les citoyens dans les réunions de quartier que nous faisons pour pouvoir avoir en permanence, et je salue aussi Laurent PORTELLI l'adjoint l'élu délégué aux quartiers, pour pouvoir en permanence avoir une vision qui soit au plus près des besoins de nos concitoyens du territoire. Voilà Madame la conseillère métropolitaine, vous avez la parole.

Madame FERNANDEZ-BARAVEX

Merci Monsieur le Maire. Effectivement alors pour 2019 ce que je souhaitais faire c'était faire un petit peu un tour d'horizon de ce qui s'était fait mais qui aussi a été fait en 2020 et qui est en cours en 2021 et ce que je souhaitais Monsieur le Maire donc, tout d'abord commencer par le fait que la subdivision, donc notre subdivision a déménagé dans des nouveaux locaux donc ça c'est un fait. Ils ont déménagé en septembre 2020 donc ça effectivement c'était important de le souligner. Je voulais aussi donc faire ce tour d'horizon sur différentes opérations qui ont lieu actuellement sur la commune de La Trinité notamment les grands travaux d'assainissement et de sécurisation de l'eau potable. Alors ce sont d'énormes travaux qui vont durer un an et s'achever cette année en septembre pour un coût de 4,4 millions donc cela permet de sécuriser notre eau potable et de créer l'extension de l'assainissement. De plus, je voulais aussi vous rajouter que les extensions du réseau d'assainissement à Laghet, route de Laghet et chemin du Rondeau se sont achevés il y a peu et sont en cours de réception, et là-aussi, c'est une belle somme, dont le coût total s'élève à 737.000 euros et qui a été investie par la Métropole pour nos concitoyens. Ensuite, je voulais aussi vous parler de l'éclairage public parce qu'effectivement l'éclairage public est une des compétences transférées à la Métropole et cette année en travaillant avec l'éclairage public, il y a environ une somme de 180.000 euros qui va être donc investie sur la commune notamment pour toutes les remises aux normes, les réhabilitations, les relanternages, la sécurisation mais aussi de travailler sur la lutte contre la pollution lumineuse sachant que l'année dernière et pour votre information nous avons donc participé à l'appel à projets de la Métropole et nous avons été « Lauréat » pour une somme de 1.200 euros sur tout ce qui était sensibilisation et animation sur la pollution lumineuse. Nous attendrons donc que la crise sanitaire se passe pour pouvoir réunir du public aussi bien les écoles que du grand public ; donc là, c'est en attente mais vous serez toujours tenu informés de savoir où on en est de ces actions. Ensuite, je voulais vous faire un petit point, un point aussi Monsieur le Maire a travaillé pour ça, c'était le transport, la mobilité et je voudrais vous rappeler que depuis

quelques temps, nous avons quand même un transport à la demande avec la ligne C11 et tous les mois nous avons donc des statistiques et ces statistiques sont en augmentation parce que, petit à petit, les Trinitaires prennent l'habitude de ce moyen de transport. Donc ça Monsieur le Maire ça aussi, c'était votre cheval de bataille et nous avons avancé là-dessus. En ce qui concerne ce qui nous rapproche encore un peu plus, ce sont tous les projets des travaux de voirie et effectivement, avec le récurrent, nous devons faire rentrer une certaine somme qui est à peu près de 177.000 euros et faire rentrer le maximum de projets. Alors, pour pouvoir avoir une vision globale et une vision sur plusieurs années, nous sommes en train d'établir un plan pluriannuel de ces programmes, de ces projets mais avant donc on est en train de recenser toutes les difficultés, toutes les problématiques à résoudre, nous avons commencé déjà à travailler, dès l'année dernière en ayant donc en point de mire la sécurité, ça avait été un choix, donc ce choix sur des traversées piétonnes, sur des zones difficiles donc nous avons voulu sécuriser, c'était ça en fait notre premier choix. Dans ces premiers choix, donc nous avons alors, oui les passages piétons, c'était les réfections de chaussées sur l'accès au boulevard Anatole France pour 32.000 euros, ça a été aussi l'accès à la place Don Fighiera, avec la création d'un trottoir, pour plus de 13.000 euros, c'est un trottoir avec accessibilité on parle de « cordes molles », c'était aussi 9.000 euros de marquage au sol, donc la fameuse signalisation horizontale. Ont été aussi engagés, toujours autour de la sécurité de chacun, c'était autour, dans le secteur de l'école de la Plana, pour une somme de 24.000 euros et là, actuellement, c'est à Baccia Dona puisqu'il y a des constructions qui se sont faites et de nouvelles constructions qui sont en cours ; donc, il y a donc création de quai PMR par rapport à la mobilité et aussi tout ce qui est sécurité avec des trottoirs. Je voulais aussi vous rajouter le choix qui a été fait, parce que c'était une voie extrêmement dégradée et c'était dur de refaire une reprise de chaussée sur le chemin Sembola et ça, c'est pour la somme de 39.000 euros. Donc voilà, je voulais vous montrer que c'était difficile, c'est pas évident, il faut arbitrer, on a des choix et pour pouvoir vraiment répondre à l'ensemble des Trinitaires qui se posent des questions, par rapport à ce qui se passe devant chez eux, donc nous allons mettre en place ce plan pluriannuel et vous serez informés de tous ces travaux au fur et à mesure. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci beaucoup Madame l'Adjointe et conseillère métropolitaine. Y a-t-il des observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO, vous avez la parole.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO

Je vous remercie Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous sommes satisfaits de voir inscrites sur ce rapport les activités de la Métropole pour La Trinité. Je rappelle aux Trinitaires qu'ils peuvent aussi consulter le montant investi sur le site de la Métropole et je voulais aussi vous rassurer sur l'arrivée du tramway Monsieur le Maire ; comme tous les Trinitaires, nous suivons les aléas de ce tramway et depuis un certain nombre d'années : un coup sur la rive droite, un coup sur la rive gauche, un coup il vient pas, un coup il vient donc nous suivons comme vous l'actualité et nous sommes satisfaits, il me semble, de l'arrivée du tramway mais nous serons pondérés parce que malheureusement nous ne sommes pas à l'abri d'un revirement de dernière minute. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, puisqu'il ne s'agit pas d'un vote mais simplement de la communication d'un rapport d'activités, nous aurons l'occasion lors des prochains conseils municipaux, très régulièrement, de faire état de notre action au sein de la Métropole et avec l'appui de la Métropole pour pouvoir faire en sorte que La Trinité soit de nouveau une ville qui compte au sein de la Métropole Nice côte d'azur. Je vous remercie et je profite, Madame BARAVEX, de votre intervention pour remercier l'ensemble des élus de

mon exécutif qui chacun à leur place travaillent et je souhaite encore une fois qu'ils fassent partager ce travail avec les élus d'opposition qui prépareront, qui participeront aux commissions parce que, encore une fois, il est utile que le travail que vous menez chacun au quotidien puisse être présenté, puisse être partagé, non seulement avec les élus mais aussi avec l'ensemble des Trinitaires donc vraiment merci à tous les élus de l'exécutif de la majorité et encore une fois nous tendrons la main aux élus de l'opposition qui seront, je l'espère, de bonne volonté pour travailler avec nous.

POINT N°6 : FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS BENEFICIAIRES D'UN LOGEMENTS DE FONCTION ET DES CONDITIONS D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC ASTREINTE

A présent, il convient d'examiner le point N°6 concernant la fixation de la liste des emplois bénéficiaire d'un logement de fonction et des conditions d'occupation précaire avec astreinte et pour cela je passe la parole à Madame la 1^{ère} adjointe en charge du personnel. Vous avez la parole Madame la 1^{ère} adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Merci Monsieur le Maire. Donc, dans les collectivités, lorsqu'il existe des logements attenants aux infrastructures sportives, ces logements sont généralement attribués à ce que l'on nomme communément des gardiens. Nous avons à ce jour dans notre patrimoine communal, un logement attenant à un équipement sportif et à ce jour vacant. Afin de sécuriser les installations sportives existantes et ainsi éviter, ou éventuellement faire cesser, les dégradations ou les intrusions régulières qui peuvent avoir lieu, afin également de ne pas laisser ce logement vacant, et par la même occasion permettre à la collectivité de percevoir un loyer qu'elle ne perçoit plus depuis plusieurs années, nous vous présentons cette délibération qui a pour but, pardon, dans un premier temps de fixer la liste des emplois qui seraient susceptibles de pouvoir avoir droit à ce logement ; dans un deuxième temps, il vous a été annexé à la présente délibération la convention d'occupation précaire avec astreinte qui formalisera donc l'attribution de ce logement par nécessité de service et autoriser donc monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame la 1^{ère} adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO, vous avez la parole.

Madame MARTELLO

Merci. Alors pour moi, c'est pas un logement de fonction puisqu'on avait passé une délibération pour le faire passer dans le quota des locaux administratifs donc il faudra peut-être revoir si, par rapport à cette délibération qui avait été passée et nous nous demandons pourquoi vous prenez une telle délibération alors que vous présentez une situation financière alarmante à l'instar des prochaines délibérations portant sur le véhicule de fonction et le véhicule de service. Cela est-il toujours en lien avec le plan d'action qu'aurait préconisé votre audit ? Encore une fois, nous ne comprenons pas le bien-fondé de vos actions. Lorsqu'il n'y a plus d'argent, que la fiscalité est menacée pour les Trinitaires, notamment avec l'absence de compensation du taux de la taxe d'habitation, il nous semble que vous devriez nous parler de restrictions budgétaires et d'économies, voire de développement de recettes et pas d'augmentation de dépenses comme vous le faites depuis le début de ce conseil. Nous avons supprimé les logements de fonction pour faire des économies et, à l'époque, ce logement de fonction était attribué à un gardien du stade, comme vous pensez le refaire ; cela a été suivi d'une procédure et la commune a obtenu gain de cause, je tenais à le signaler. Voilà, nous voterons CONTRE.

MONSIEUR LE MAIRE

Alors Madame MARTELLO, je reviendrai sur ce que vous avez dit parce que vous venez de dire quelque chose qui n'est pas exact et j'y reviendrai tout à l'heure parce que justement la justice n'était pas tranchée sur le point que vous évoquez, mais j'y reviendrai. Madame ESCALIER, vous avez la parole.

Madame ESCALIER

Alors cette délibération doit être abordée en deux points. Le premier, il s'agit de la crise sanitaire qui a remis en question le fonctionnement des associations, ne leur permettant plus de pratiquer leur discipline normalement. Le 24 mars dernier, la Fédération Française de Foot a mis fin au championnat amateur comme pour la saison précédente. Toutes les rencontres sont supprimées, au moins jusqu'à la prochaine saison de 2021-2022, avec bien entendu l'incertitude d'une éventuelle reprise. L'inactivité du milieu associatif démontre l'inutilité actuelle d'avoir un poste de gardien logé au stade de foot. Sur le second point, vous revenez donc sur une décision prise par l'ancienne municipalité qui avait modifié la destination du logement situé au stade de foot après la suppression du poste de gardien d'installation ; à l'époque, l'équipe municipale avait conventionné avec la nouvelle équipe d'encadrants qui s'était constituée concernant la prise en charge et l'entretien du gardiennage du stade par leurs soins, le club de foot étant l'unique utilisateur hormis le cadre scolaire et comme cela se fait partout en France la commune diminuant de fait ses frais de fonctionnement liés à ces activités. Ce choix avait mis fin au contrat de l'agent non-titulaire chargé de cette mission, obligeant celui-ci à quitter le logement dont il était fait état dans cette délibération ; mais, en remettant en question cette non reconduction professionnelle légitime, cette personne avait occupé, sans droit ni titre, l'habitation durant plus d'un an, aux frais du contribuable trinitaire, pour, au final et conformément à la loi, être expulsé. Aussi, Monsieur le Maire et pour être totalement transparents auprès des Trinitaires, puisque vous faites de cette position votre leitmotiv, merci de confirmer que le futur bénéficiaire du logement est bien la même personne qui l'a squatté pendant un an. Enfin, je terminerai mon intervention en précisant que c'est un peu fort de café de nous proposer une délibération alors que le logement est déjà attribué et occupé. Je laisse les Trinitaires juger.

MONSIEUR LE MAIRE

Alors Madame ESCALIER, d'abord je ne vous mettrai pas en difficulté en vous demandant de préciser vos propos sur un agent et semble-t-il sa mise en cause, parce que le conseil municipal n'est pas le bon lieu pour parler de la situation individuelle d'un agent, même si la situation individuelle que vous évoquez a fait l'objet d'un traitement non seulement particulièrement inhumain mais aussi peu régulier de la part de la municipalité précédente ; mais ce n'est pas le sujet de cette délibération. Ce que je dois vous dire tout simplement, c'est que justement, parce que nous sommes en situation de faillite, nous ne pouvons pas nous payer le luxe de laisser un logement vacant ; parce que nous sommes en situation de faillite, nous ne pouvons pas nous payer le luxe de laisser se dégrader nos infrastructures municipales, que ce soit le stade où les autres bâtiments communaux notamment ce gymnase, vous voyez, parce que ce serait dommage, alors même que le gymnase n'est toujours pas payé (confère les dettes masquées que j'ai évoquées tout à l'heure), ce serait dommage que nous le laissions se dégrader donc nous souhaitons maintenir en l'état le nombre de gardiens des infrastructures municipales, c'est à dire trois gardiens. Par ailleurs, je dois vous dire, en lien avec ce que j'évoquais tout à l'heure sur la nécessité de ré internaliser un certain nombre de compétences et par exemple de faire repeindre, lorsqu'il y a lieu, des bâtiments communaux par des peintres qui soient à

l'intérieur de la commune et pas des prestations, en tout cas, des prestations très chères à l'extérieur, il s'avère que l'un des agents de la commune, qui exerçait la fonction de gardien des installations, est un peintre de formation et que nous avons décidé avec lui qu'il était plus utile à la collectivité que sa formation de peintre lui serve à peindre, pas seulement le local des élus de l'opposition, mais tous les bâtiments communaux qui nécessiteront d'être rafraîchis. Si bien que nous maintiendrons en l'état, dans une logique de bonne gestion et de rigueur budgétaire, le même nombre de gardiens des équipements municipaux donc c'est justement parce que nous sommes en situation très difficile financièrement, très difficile est un euphémisme, parce que comme l'a dit l'auditeur indépendant du cabinet KPMG, nous sommes dans une situation de quasi faillite, parce que nous sommes dans cette situation, nous ne pouvons pas nous payer le luxe de dégrader nos bâtiments communaux. Donc, les décisions que nous prenons dans le cadre de cette délibération sont effectivement des délibérations totalement assumées ; par ailleurs, puisque vous avez évoqué la situation du club de foot de La Trinité, totalement indépendante de cette délibération, mais moi je n'élude pas les sujets, je tiens à vous dire, comme les Trinitaires le savent, que le Trinité Sport Football Club, dans les années précédentes, a fait couler beaucoup d'encre et que les élus de la majorité précédente ont beaucoup alimenté les stocks d'encre sur ces sujets par leurs comportements, eh bien, nous, en partenariat avec une équipe du Trinité Sport Football Club entièrement remaniée, je crois pouvoir dire que nous avons mis le club sur des rails, en tout cas sur des rails sains, d'honnêteté, de sincérité, de contrôle des comptes d'une association qui occupe des infrastructures communales et qui donc doit rendre des comptes à la commune. J'y accorde un intérêt particulier, en lien notamment avec mon adjoint aux sports et d'autres élus qui connaissent bien ce club. Comptez sur ma vigilance particulière sur ce sujet effectivement, que j'ai suivi depuis bien longtemps, voilà. Mais là, il s'agit encore une fois de ne pas laisser vide un logement qui existe et donc c'est de cela que nous débattons aujourd'hui. On me signale que, contrairement à ce que vous avez dit, le logement qui est évoqué n'est actuellement pas habité par contre il y a des travaux qui sont en cours, faits en interne pour rendre ce lieu de nouveau habitable comme un logement, ce qu'il était, ce que vous avez modifié. Vous aviez, par un truchement, cherché à faire que ce logement n'en soit plus un, depuis c'était un local vide et dans la situation que vit le pays, dans notre commune déclarée en état de carence au titre de la loi SRU, Madame MARTELLO le disait tout à l'heure, ça pourrait être drôle si c'était pas tragique parce qu'effectivement l'état de carence au titre de la loi SRU, je le dis pour les Trinitaires et pour les élus qui sont là, il concerne la période 2017-2019 ; ce sont des périodes triennales, c'est à dire le plein milieu de votre gestion Madame MARTELLO vous étiez, je crois, en charge de ces questions-là d'ailleurs au sein de l'exécutif ; eh bien, votre beau bilan vaut à la commune d'être pénalisée de 100 %. La commune de Cagnes sur mer par exemple, qui n'a pas notre taux de logements sociaux pourtant, mais qui a mené une politique exemplaire d'urbanisme harmonieux pour construire des logements sociaux, mais construire aussi d'autres logements, ce que nous voulons faire une politique stratégique de développement d'urbanisme harmonieux, eh bien la commune de Cagnes sur mer n'est pas pénalisée alors que nous, nous le sommes par votre gestion. Donc, vous comprendrez bien que quand nous avons un logement municipal vide depuis des années à cause des politocalleries que vous avez menées autour du foot et du stade, eh bien, nous ne pouvons pas nous payer le luxe Madame de ne pas en refaire un logement. C'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui donc je demande que nous votions. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? D'accord. Donc CONTRE, il y a 6 votes CONTRE et nous, nous sommes pour le logement et l'entretien des bâtiments communaux, voilà.

Il est procédé au vote de la délibération.

Vote du Conseil : Pour : 27

Contre : 6

Abstention : 0



POINT N°7 : ATTRIBUTION D'UN VÉHICULE DE FONCTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Alors là, je vois déjà les propos démagogiques ; ça a déjà commencé, quel culot ; Encore une fois les véhicules de fonction ont été attribués à des directeurs généraux des services ; c'est une obligation de service, c'est un outil de travail pour tous les directeurs généraux des services, de toutes les collectivités et donc il s'agit là effectivement en toute transparence, en toute rigueur de perpétuer quelque chose qui est une réalité factuelle, c'est bien ça Madame la 1^{ère} adjointe ? Vous avez la parole.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Oui. Donc Monsieur le Maire a presque tout dit effectivement concernant la délibération N°7, celle-ci est conforme à la loi du 28 novembre 1990 qui permet aux communes de plus de 5.000 habitants d'attribuer un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service au directeur général des services ce que nous que nous allons faire. Pour la délibération N°8, il s'agit d'arrêter la liste des agents municipaux qui, dans l'exercice de leurs missions, se voient autoriser une mise à disposition d'un véhicule de service avec remisage à domicile. C'est la délibération qui avait été passée le 18 février 2015, la liste des personnels est à l'identique. Voilà, alors avez-vous des questions.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame la 1^{ère} adjointe. Vous avez effectivement évoqué les deux délibérations mais évidemment nous aurons deux votes séparés sur la délibération N°7 et la délibération N°8. Je tiens à dire que, justement sur ces sujets, nous manifestons de la rigueur et notamment pour les agents municipaux qui utilisent un véhicule de service, encore une fois pour le service public. Eh bien, nous sommes particulièrement rigoureux sur les conditions d'attribution et les modalités d'usage de ces véhicules de service avec notamment ce remisage à domicile qui est parfaitement encadré par la loi et la réglementation et qui, à mon sens, n'appelle pas de commentaire autre que démagogique. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas... Ah, oui Monsieur RAZAFINDRALAMBO, donc vous en avez ? On vous écoute, vous avez la parole.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO

Merci beaucoup. Cette intervention, c'est pour les délibérations communes de 7 et la 8. Le véhicule de fonction, n'est pas un véhicule obligatoire. Certes, il est possible de l'attribuer au directeur général des services, nous n'avons rien contre le DGS, mais nous sommes interloqués. Depuis bientôt maintenant plus de 3h30, vous nous décrivez une situation financière catastrophique et après la présentation de l'audit, vous nous demandez de voter des dépenses. Aucune perspective de rationalisation des coûts, nous vous proposons de mutualiser les véhicules et une coordination des agendas permettrait une baisse des dépenses car seul le DGS peut rentrer chez lui avec un véhicule. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien, écoutez Monsieur RAZAFINDRALAMBO, vous m'obligez à évoquer un sujet que je n'aurais pas évoqué sans cela mais puisque vous mettez en cause les agents de la commune et y compris ceux qui travaillent jusqu'à souvent 23h00 dans les murs de la commune, quand le bâtiment de l'Hôtel de ville est vide, qu'ils travaillent jour et nuit, j'évoquais tout à l'heure notamment le directeur général des services qui assume aussi les fonctions de directeur des finances et qui s'échine à m'accompagner pour redresser la commune, puisque vous mettez en cause les agents,

je mettrai ce que vous avez dit en miroir avec les décisions d'attribution de primes à des agents pour près de 50.000 euros, prises un an avant le renouvellement électoral. Donc, vous voyez, on ne doit pas évoquer ces sujets-là.

Encore une fois, ce sont des délibérations réglementaires qui, comme je l'ai dit, n'appellent pas d'autre commentaire que des commentaires démagogiques. Qui est CONTRE la délibération N°7 ? Vous êtes CONTRE Monsieur RAZAFINDRALAMBO ? Vous êtes CONTRE ou pas ? Alors CONTRE combien ? 4 CONTRE d'accord ; Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Elle est adoptée, je vous remercie.

Il est procédé au vote de la délibération.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 4 Abstention : 0

~~~~~

**POINT N°8 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE VÉHICULES DE SERVICE, AVEC REMISAGE A DOMICILE**

*Délibération N° 8, qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? 6 abstentions. Qui est POUR ? Elle est adoptée, je vous remercie.*

**Il est procédé au vote de la délibération.**

**Vote du Conseil :      Pour : 27                                  Contre : 0                                  Abstention : 6**

~~~~~

POINT N°9 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE

Le point N° 9 concernant... Pardon, Madame ESCALIER ?

Madame ESCALIER

Est-ce qu'on pourrait avoir accès quand même aux conditions d'utilisation parce que je suppose que ça va passer en ...

MONSIEUR LE MAIRE

Evidemment. Je vous propose que vous demandiez par écrit tout ce que vous voulez savoir sur les modalités de l'attribution, évidemment ça vous sera communiqué dès la semaine prochaine et ça figure d'ailleurs dans la délibération puisque c'est une information qui est publique et que nous communiquons à tous les Trinitaires ; si vous avez besoin d'informations complémentaires, évidemment elles vous seront transmises.

Le point N°9 concerne la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple, le SIVOM Val de Banquière. Bon, c'est une délibération technique si j'ose dire qui concerne tout simplement le souhait formulé par un certain nombre de communes du SIVOM Val de Banquière de créer un centre de formation notamment pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le sport les services d'aide à la personne et la formation des élus. Pour introduire une nouvelle possibilité, Il convient de délibérer. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, ça n'aura pas d'impact sur le fonctionnement du SIVOM Val de Banquière. Je ne reviens pas longuement sur le sujet, sur lequel j'ai écrit à tous les Trinitaires et qui concerne ce qui a été évoqué tout à l'heure, c'est à dire que la non-compensation de la taxe d'habitation pour ce qui concerne la contribution fiscalisée que

payent les Trinitaires pour le financement des activités du SIVOM, cette non-compensation risque d'avoir un impact fort sur la fiscalité des trinitaires parce que l'État, d'autorité, va transférer l'ancienne taxe d'habitation, que payaient les Trinitaires pour le SIVOM, sur la taxe foncière. C'est quelque chose qui est inacceptable, c'est une décision gouvernementale qui est inacceptable sur laquelle j'ai alerté, quand je dis «j'ai » c'est moi-même mais aussi l'ensemble de mes collègues Maires des communes du SIVOM et même si je regrette que mes prédécesseurs effectivement aient délégué un, peut-être, trop grand nombre de compétences au SIVOM Val de Banquière et que cette délégation d'un grand nombre de compétences fait qu'aujourd'hui l'impact pour la commune de La Trinité est considérable. Il est probablement l'impact le plus fort de toutes les communes de France concernées par cette problématique, à cause de ces choix de nos prédécesseurs, mais au-delà de ça, encore une fois cette problématique, elle concerne d'autres communes et avec tous les autres Maires du SIVOM, nous sommes mobilisés, nous avons mobilisé des parlementaires qui sont intervenus, je rends notamment hommage ici à l'intervention de la sénatrice Dominique ESTROSI-SASSONE qui, il y a encore quelques jours, est intervenue au sénat pour interroger le gouvernement et dire à quel point nous faisons l'objet d'une injustice sur ce point et la réponse du gouvernement pour l'instant a été sans appel, d'un refus catégorique et nous nous réservons le droit d'aller, s'il le faut, jusqu'en justice pour faire valoir les droits des contribuables Trinitaires sur ce dossier mais la délibération d'aujourd'hui ne concerne pas cela parce qu'elle n'a pas d'impact financier. Il s'agit simplement de permettre au SIVOM d'exercer des fonctions de formation et aux communes du SIVOM qui le souhaiteraient de se saisir notamment de cette capacité de proposer des formations d'élus, bon voilà. Donc ça ouvre cette possibilité pour les communes membres du SIVOM. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER

Effectivement c'est uniquement un rajout au niveau du centre de formation Inter'Val sur le fait qu'ils vont proposer dorénavant une formation pour les élus, donc j'en profite. Il y a quelques temps, l'autre groupe d'opposition avait suivi une formation dont vous aviez reçu la facture après coup donc vous vous étiez engagé à honorer cette facture. Je voulais savoir ce qu'il en était puisque vous n'est pas revenu dessus

MONSIEUR LE MAIRE

Non. Vous disiez que je m'étais engagé à ? Pas à l'honorer justement. Ah non, bon vous évoquez cela et c'est transparent, parce que ça concerne tous les Trinitaires ; effectivement, dans les découvertes, un peu improbables si j'ose dire que nous avons faites en arrivant en responsabilité, nous avons eu cette facture effectivement d'un centre de formation d'élus qui, alors même qu'aucune convention n'était disponible, nous réclamait combien ? 4.000 ou 5.000 euros pour la formation des élus du groupe de Madame MARTELLO. Lorsque j'ai eu cette surprise, j'en avais fait part au conseil municipal, vous-même Madame ESCALIER nous aviez fortement encouragés à ne pas honorer comme ça cette facture qui nous parvenait sans élément de justification. J'ai donc écrit à la présidente de l'association de formation d'élus pour savoir de quoi il s'agissait et si elle avait reçu de la collectivité un accord, une validation de principe comme cela se fait habituellement quand il y a une demande de formation d'élus, comme l'avait fait par exemple encore récemment Monsieur CARLIN, qui avant de pouvoir bénéficier d'une formation avait demandé l'accord de la collectivité pour savoir si on pouvait la financer. Comme je n'ai reçu aucune réponse à ma connaissance (je me tourne vers nos services pour qu'ils me confirment que nous n'avons pas reçu) comme je n'ai rien reçu de la part de cette présidente, j'ai considéré que cette formation avait été suivie et donc facturée d'une façon un peu imprudente et indélicate de la part de cette association d'élus et de la part des élus de notre conseil municipal et donc, je ne l'ai pas honorée Madame ESCALIER ; voilà pour vous rassurer et nous rassurer effectivement et je demande à tous les élus et c'est utile que les élus suivent des formations il y a d'ailleurs des

dispositifs nationaux qui sont prévus pour que ce ne soit pas que la commune qui est à assumer ces formations d'élus mais les citoyens ont intérêt à ce que les élus se forment, mais je demande à tous les élus qui souhaitent se former de le faire, mais évidemment de demander préalablement à la commune, conformément à la loi, conformément à la réglementation, de signer une convention et ensuite, bien entendu, nous pourrons, lorsque cela est possible, accéder à ces demandes, voilà donc mais évidemment, ça n'est pas tout à fait dans le cœur de cette délibération mais je vous remercie Madame ESCALIER d'avoir permis de faire cette précision. Voilà, s'il n'y a pas d'autres observations, je mets au vote. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? C'est adopté, je vous remercie.

Il est procédé au vote de la délibération.

Madame ESCALIER, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Vote du Conseil : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0



POINT N°10 : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BONSON AU SIVOM VAL DE BANQUIÈRE

MONSIEUR LE MAIRE

La délibération N°10 concerne également le SIVOM Val de Banquière. Là aussi, elle n'a pas d'impact financier, elle concerne la commune de BONSON qui souhaite adhérer au SIVOM val de banquière. Il convient évidemment pour le comité syndical du SIVOM Val de Banquière de délibérer ; c'est ce qu'il a fait, j'y siégeais moi-même comme vice-président du SIVOM. Tiens, puisque les sujets d'indemnités ont été évoqués, les sujets d'avantages en nature des agents, je profite de l'occasion pour dire que, parce que je suis soucieux justement des deniers publics et même si je mesure ce que représente une indemnité d' élu, qui sert aux élus qui travaillent de pouvoir se libérer d'une partie de leur temps pour pouvoir exercer pleinement leurs missions sans être des rentiers, donc une indemnité d' élu ça n'est pas sale, c'est quelque chose qui permet encore une fois aux élus qui travaillent, quelles que soient les fonctions qu'ils exercent, de pouvoir libérer de leur temps. Mais pour ce qui concerne le SIVOM Val de Banquière, dont je suis l'un des vice-présidents, et parce que je mesure aussi l'effort financier qui est fait par les Trinitaires pour financer les activités du SIVOM, je vous informe que j'ai renoncé à percevoir une indemnité de vice-président du SIVOM val de banquière, voilà. Je ne l'aurais pas forcément évoqué mais puisque certains propos démagogiques ont été évoqués, mettant en cause notamment des agents et leurs bénéfices en nature, je profite pour évoquer cela. Alors pour ce qui concerne l'adhésion de la commune de BONSON au SIVOM Val de Banquière, y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER, vous avez la parole.

Madame ESCALIER

Alors le SIVOM a été créé en 1994. Il regroupe 12 communes qui vont de la Trinité (10.000 habitant) à d'Uranus (148 habitants). Il gère des compétences comme vous l'avez évoqué. Je vais lever toute ambiguïté puisque sur cette délibération, je suis juge et partie, puisque le SIVOM Val de Banquière est mon employeur donc je ne prendrai pas part au vote mais cette situation me permet justement de m'exprimer en connaissance de cause et les SIVOM sont au cœur d'une controverse sur l'affaire de la non- compensation financière par les services de l'État de la suppression de la taxe d'habitation. Pour mémoire, c'est le président Emmanuel MACRON qui, lors de son élection, s'était engagé auprès des français à supprimer cet impôt jugé inéquitable et auprès des communes à compenser cette perte de recettes jusqu'en 2023, date à laquelle les collectivités territoriales sont censées avoir actionné d'autres leviers compensatoires.

Pour une raison qui à ce jour est encore inconnue, Bercy a décidé seul de ne pas compenser cette perte de revenus pour les SIVOM avec deux ans d'avance. Alors que le SIVOM a depuis de nombreuses années démontré son efficacité sur les missions qui lui ont été confiées par les communes, nous entendons ici et là des voix, dont la vôtre Monsieur le Maire, s'élever contre son fonctionnement, son coût, son système de répartition, bref des critiques faciles et peu fondées. En tant qu'agent de la collectivité, je tenais ce soir à vous dire qu'il est quand même pesant d'entendre régulièrement des remises en question et des insinuations sur la qualité du travail que nous fournissons. Depuis un an, le SIVOM Val de Banquière, les agents et je parle au nom de mes collègues, ont assuré et assurent encore aujourd'hui toutes les missions dans la crise sanitaire que nous traversons et c'est quand même quelque chose, c'est pas une mince affaire comme pour les agents de la Mairie de La Trinité et si le SIVOM est financé par une taxe dite additionnelle dont les contribuables de toutes les communes participent à son activité, chaque commune payant pour les services qu'elle a elle-même transférés. Tout comme un principe de solidarité, les communes se soutiennent les unes aux autres ; La Trinité a et est très soutenue. Pendant que vous vous engouffrez dans cette affaire de faille financière de la non-compensation, en retirant du SIVOM Val de Banquière certaines compétences, au prétexte de faire des économies, de faire mieux, d'autres communes font le choix inverse et décident de rejoindre l'intercommunalité, c'est le cas de BONSON. Alors reprendre pour faire mieux, je n'ai pas de doute puisque c'est une partie des agents actuels qui mettront en œuvre bientôt votre politique jeunesse quant à faire des économies, j'ai un doute ; peut-être, mais alors parce que vous allez réduire la voilure des services publics proposés aux Trinitaires.

Le SIVOM n'est pas une structure nébuleuse et les villes et les villages autour de La Trinité ne s'y trompent pas. Je suis certaine que l'intercommunalité va poursuivre son développement pendant que, petit à petit, vous nous mettez à la marche politique de cette belle coopération intercommunale.

MONSIEUR LE MAIRE

*Alors Madame ESCALIER. Donc je note que vous parlez au nom de vos collègues. Bon vous avez pris la précaution, et je vous en remercie, de dire que vous ne prendriez pas part au vote. On doit aussi retenir que vous n'avez pas pris part au vote pour la délibération N°9 qui concerne le SIVOM parce qu'elle modifiait les statuts du syndicat intercommunal ? Donc, si vous ne prenez pas part au vote pour la N°10, il semble que pour sécuriser la délibération, il serait plus prudent et pour vous-même que vous ne preniez pas part au vote non plus, même si vous avez déjà voté. **Je demande à nos services d'enregistrer que Madame ESCALIER n'a pas pris part au vote puisqu'elle intervient comme un agent du SIVOM.** Je ne crois pas que ce soit le bon lieu pour que vous parliez au nom de vos collègues comme agent du SIVOM et j'entends tout à fait ce que vous dites pour défendre cette institution, que moi-même je défends, encore une fois je disais que j'en suis un des vice-présidents. J'étais encore hier avec le président, mon collègue Jean- Jacques CARLIN, Maire de Saint-André devant les agents et les familles du service de la petite enfance. Nous travaillons au quotidien, nos services travaillent au quotidien et il ne s'agit pas, loin de là, de disqualifier le travail des agents du SIVOM Val de Banquière qui sont pour la plupart des agents exemplaires qui rendent un service public d'une excellente qualité. Mais par contre, je conteste Madame ESCALIER, le fait que vous disiez que La Trinité est soutenue par le SIVOM Val de Banquière. Alors là, vraiment, c'est totalement faux. Mais aucune commune n'est soutenue par le SIVOM val de banquière parce que le SIVOM ça n'est pas comme la Métropole par exemple qui est une instance où lorsque vous déléguez une compétence, ces compétences sont mutualisées ; c'est à dire qu'un nouveau service qui est mis en œuvre par la Métropole n'est pas refacturé à la commune. Par exemple, quand j'ai demandé au début de ce mandat à la Métropole, au service des transports de la Métropole, de mettre en place un service de transport à la demande, la ligne C11, qui d'ailleurs est de plus en plus empruntée*

et qui est une réussite, qui est en fait une desserte de tous les quartiers trinitaires dont j'appelle d'ailleurs à se saisir tous les Trinitaires parce qu'il faut encore qu'elle soit mieux connue, mais quand on a demandé ça, voyez ça a coûté 0 euros aux Trinitaires. C'est l'effort métropolitain qui est fait au travers d'une compétence qui est déléguée à la Métropole.

Le SIVOM, ça ne fonctionne pas comme ça, c'est pas un jugement de valeur, ça ne fonctionne pas du tout comme ça. Toutes les activités qui sont exercées pour les Trinitaires, pour La Trinité, par le SIVOM Val de Banquière son refacturées à l'euro près ; enfin, il y a une époque antérieure, avec la majorité précédente, où tout n'était pas refacturé au détriment d'ailleurs de la commune mais aujourd'hui nous travaillons tous les jours avec les services du SIVOM Val de Banquière tout est refacturé à l'euro près. Donc La Trinité n'est pas soutenue par le SIVOM Madame, La Trinité elle soutient le SIVOM parce que c'est la plus grosse contributrice du SIVOM, elle participe au budget du SIVOM à hauteur de 40 à 45% donc puisque vous évoquez votre situation je l'aurais pas fait mais puisque vous le faites, par exemple, la commune de la Trinité finance à hauteur de 40 à 45 % le salaire des agents du SIVOM vous voyez.

Donc La Trinité n'a pas à baisser la tête ou à rougir, La Trinité, elle est la principale contributrice du SIVOM, elle n'est pas soutenue. Alors ce qui est vrai, il est tard mais puisqu'on évoque ces sujets autant les évoquer au fond, ce qui est vrai par contre, c'est que donc nos prédécesseurs ont demandé au SIVOM, parce que c'est une instance qui a une santé financière meilleure que la commune, de faire des emprunts à la place de la commune mais ce n'était pas un cadeau. Ce sont des emprunts que les Trinitaires payent rubis sur l'ongle, vous voyez.

Donc le SIVOM a emprunté à la place de la commune, comme si vous demandiez à un copain d'aller à la banque parce qu'il a une meilleure situation financière que vous, et qu'on lui prêterait plus facilement mais que ce copain venait vous voir en disant « mais tu me dois, rubis sur l'ongle, la mensualité du crédit que j'ai fait pour toi », c'est ça. La Trinité n'est pas soutenue par le SIVOM, c'est extrêmement important que vous l'avez en tête parce que vous êtes une élue et vous êtes un agent du SIVOM et c'est important que nous l'ayons tous en tête. C'est la raison pour laquelle nous faisons un travail, qui est un travail au contraire, que nous faisons avec les agents du SIVOM, que je fais avec le président du SIVOM ; il n'y a pas une feuille de papier à cigarette entre nous sur ces sujets-là, nous travaillons et nous travaillons effectivement à la récupération notamment d'une compétence, le périscolaire, l'extrascolaire, c'est-à-dire la garderie du matin, la garderie du soir, la garderie du temps méridien. Nous souhaitons mieux maîtriser parce que ça se fait dans nos écoles communales et donc il est plus logique, comme nous encadrons des enfants qui sont dans nos écoles communales, il est plus logique que nous maîtrisions de bout en bout cet accompagnement des enfants dans nos écoles communales ; donc, oui, nous allons récupérer cette compétence et ça va nous coûter moins d'argent, nous allons économiser à peu près 140.000 € et nous allons améliorer le service public parce que j'ai demandé à ce qu'on étende les horaires de la garderie du soir de 18h00 à 18h30 donc ce sera une opération gagnant-gagnant ; mais nous y reviendrons lors du prochain conseil municipal parce qu'il est tard, voilà. Donc pour ce qui concerne l'adhésion de la commune de BONSON au SIVOM Val de Banquière, qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? C'est adopté à l'unanimité.

Il est procédé au vote de la délibération.

Madame ESCALIER, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Vote du Conseil : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°11 : CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES, SUPPLÉANTS ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

Il s'agit, comme tout à l'heure, de créer une commission mais pas une commission facultative comme celle que nous avons décidé de créer. Là, c'est une commission obligatoire, réglementaire et donc nous devons la créer, donc en approuver le principe, en fixer les conditions de dépôt de listes mais comme tout à l'heure je vous demanderais, on va voter pour ça, je vous demanderai que nous puissions voter à main levée. Qui est CONTRE le vote à main levée ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Donc, à l'unanimité nous voterons à main levée.

Il est procédé au vote pour le principe de vote à main levée.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Il s'agit de procéder à l'élection de 5 membres. Alors d'abord, le principe de la création et l'arrêté des modalités d'élection, nous venons de voter, procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants. Donc là, il s'agit d'une élection au plus fort reste, donc je soumetts des listes. Pour la majorité, se portent candidats comme titulaires : M. Stéphane POULET, Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Madame Rosalba NICOLETTI-DUPUY, Monsieur Jean-Paul GENIEYS et comme suppléants Madame Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, Madame Fabienne BERMOND, Madame Sabrina MISSUD et Monsieur Aziz TAFER. J'ai reçu les candidatures, pour la liste conduite par Madame MARTELLO, «La Trinité qui vous ressemble », de Monsieur RAZAFINDRALAMBO comme titulaire et Monsieur Jean-Marie FORT comme suppléant ; vous me confirmez ? Et pour la liste « Trinité à venir » comme titulaire Madame ESCALIER, pas de suppléant. Vous me confirmez bien ? Qui vote pour la liste conduite par la majorité ? 27. Qui vote pour la liste conduite par Madame MARTELLO ? 4. Qui vote pour la liste conduite par Madame ESCALIER ? 2. Très bien, ce qui nous donne, suite à l'attribution des sièges, comme titulaire, M. POULET, Madame FERNANDEZ-BARAVEX, Madame NICOLETTI-DUPUY, Monsieur GENIEYS et Monsieur RAZAFINDRALAMBO ; comme suppléants, Madame Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, Madame Fabienne BERMOND, Madame Sabrina MISSUD, Monsieur Aziz TAFER et M. FORT. Parce que nous sommes à une élection au plus fort reste, donc la liste conduite par Madame ESCALIER n'obtient pas de siège. Voilà pour la délibération N°11.

Il est procédé au vote de la délibération.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0



POINT N°12 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SUIVI DES NAPPES DU BASSIN VERSANT DES PAILLONS AVEC LE SMIAGE

Donc, vous rapportez, Madame l'adjointe à l'environnement, vous avez la parole.

Madame FERNANDEZ-BARAVEX

Merci Monsieur le Maire. Donc en 2015, l'agence de l'eau a initié une démarche pour l'étude des ressources dites majeures pour préserver l'alimentation en eau potable.

Le Conseil départemental s'est associé, en tant que maître d'ouvrage, pour mener l'action inscrite dans le contrat des rivières des paillons et ainsi contribuer à la gestion de la ressource en eau et le 1er janvier 2017, cette étude a été transférée au SMIAGE. Cette étude globale menée à l'échelle du bassin versant des paillons avait pour objectif préserver les ressources en eau par l'alimentation des connaissances, d'acquérir une vision globale des ressources en eaux souterraines et superficielles des bassins versants des paillons, de comprendre leur fonctionnement et leurs relations, de proposer les secteurs à protéger pour satisfaire les besoins en alimentation en eau potable actuels et futurs, c'est à dire les zones de sauvegarde exploitées et les zones de sauvegarde non exploitées actuellement ainsi que d'identifier les moyens pour y parvenir. Ainsi, il se composait de trois phases qui se sont déroulées entre 2016 et 2019.

Donc la phase 1, 2016-2017 : état des lieux et prédéfinition des zones de sauvegarde et concertation. Phase 2, c'est-à-dire 2017-2018 : investigations complémentaires avec forage et traçage. Phase 3, c'est à dire 2019 : schéma de gestion à l'échelle des paillons avec établissement de fichiers de zones de sauvegarde et consultations. Ainsi dans ce cadre de la phase 2, trois forages Laghet qui se trouve (alors je vais vous le situer) au fond de l'impasse Fuon Santa, le forage du sanctuaire de Laghet qui est lui sur le parking à proximité donc du sanctuaire et sur une zone de propriété privée de l'évêché et le troisième existant, que nous connaissons tous, le forage des Vignasses, boulevard Fuon Santa qui a fait parler de lui en 2001. Les conclusions de l'étude hydrogéologique, des ressources en eau stratégique du bassin versant des paillons représentant donc la phase 3, ont été présentées au comité de pilotage du 19 novembre 2019 ; ces conclusions seront inscrites dans le « porter à connaissance » de l'État ainsi, les services de l'État intégreront le « porter à connaissance » dans l'examen des futurs aménagements et documents de planification urbaine. Lors de ce comité, il a également été acté la constitution d'un comité de suivi associant les collectivités territoriales, les services de l'État, les partenaires financiers animés par le SMIAGE. Ce comité est destiné à l'acquisition, la centralisation et la diffusion des différentes données indispensables à une gestion durable des aquifères jurassiques des Paillons.

La formalisation de ces échanges, nécessite la signature de la convention, annexée à la délibération, qui identifie deux points de suivi des eaux souterraines sur le territoire communal, à savoir : un piézomètre de suivi de la nappe jurassique situé sur la propriété du sanctuaire de Laghet et exploité par le SMIAGE et un forage situé sur la propriété communale Boulevard Fuon Santa, non exploité actuellement. Aussi, je vous remercie d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci beaucoup Madame l'adjointe. Y a-t-il des observations ? Donc le SMIAGE, vous avez compris, c'est ce syndicat qui regroupe un certain nombre de collectivités. La Métropole Nice côte d'azur en est l'un des principaux contributeurs ; je représente moi-même la Métropole au comité du SMIAGE avec d'autres élus, notamment au titre de ma délégation sur la prévention des risques majeurs et c'est un sujet qui concerne évidemment une compétence métropolitaine mais qui concerne évidemment éminemment La Trinité parce que le Paillon, et vous savez que dans les grands défis que nous aurons à relever dans les années qui viennent il y a la question de la sécurisation et pourquoi pas d'un aménagement harmonieux et sécurisé de nos berges du Paillon. Ça passe notamment par la sécurisation de la zone Anatole France et l'ablation d'un remblai qui est là depuis des décennies et qu'il nous faudra enlever pour améliorer la sécurité notamment sur cette fameuse zone Anatole France, nous aurons l'occasion d'y revenir.

En tous les cas, c'est un enjeu majeur ; on sait que, voilà ces questions d'inondation, on l'a vécu tragiquement sur notre territoire avec la tempête Alex qui impacte encore le quotidien d'un grand nombre de nos concitoyens dans le département et nous devons tout faire pour sécuriser, sécuriser sans cesse notre territoire. Donc, merci Madame BARAVEX pour ce travail ; il faut voter. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Je vous remercie.

Il est procédé au vote de la délibération.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0



Je n'ai pas reçu de questions diverses donc l'ordre du jour est épuisé, nous ne le sommes pas. Nous avons besoin ne pas être épuisés pour faire face à nos responsabilités. J'espère que nos concitoyens qui nous auront écoutés, peut-être jusqu'au bout, ne sont pas trop épuisés par nos débats. En tous les cas, je veux leur dire que pour synthétiser et éclaircir peut-être un certain nombre des enjeux de l'audit qui leur a été présenté, à partir de demain, nous distribuerons dans toutes les boîtes aux lettres des Trinitaires, un document synthétique qui explique l'audit, à la fois dans sa, allez j'ose dire, dans sa brutalité parce que c'est une réalité qui s'impose à nous et dans sa vérité. L'audit est par ailleurs, dans son intégralité, disponible sur le site de la commune comme le sont dès ce soir nos débats. Je vous remercie. Vous me permettez, j'ai beaucoup remercié les élus de la majorité et de l'opposition, vous me permettez de remercier nos agents parce qu'ils sont là et vous voyez il est 22 heures 20. Je crois que ce que nous avons fait n'est pas inutile pour la collectivité, nous avons éclairé nos concitoyens et nous avons derrière nous des agents du service public, derrière nous, en face de nous, je vois aussi les agents de la police municipale, je vois les agents de nos services techniques. Je crois qu'ils font honneur à ce qu'est le service public parce que les fonctionnaires, c'est pas seulement des gens qu'on engraisse, comme le pensent certains, ce sont des agents de la force publique, du service public qui permettent à la démocratie, au quotidien de nos concitoyens de se faire dans les meilleures conditions donc merci à eux, en notre nom à tous. Bonne soirée.



La séance est levée à 22 h 20